

Remerciements

Avec un effectif moyen de 2855 personnes sur l'exercice 2009/10 le groupe SII a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 190,2 millions d'euros et a dégagé un résultat net part du groupe de 4,2 millions d'euros.

Le développement du groupe se poursuit malgré un contexte adverse.

Un grand merci à tous nos collaborateurs qui ont permis cette performance. Un succès qui repose sur vos qualités techniques et humaines, votre professionnalisme, votre confiance, votre créativité et votre aptitude à travailler ensemble et avec plaisir pour servir toujours mieux nos clients.

Tous ensemble, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos clients qui, année après année, nous permettent de partager la passion de construire des solutions à haute valeur ajoutée pour le futur de leurs activités. Cette reconnaissance est un encouragement, générateur puissant d'énergie et d'enthousiasme pour nos équipes.



Participer
au développement
des nouvelles
technologies de
l'information et
des communications

Toutes les entreprises ont le besoin vital de rechercher et de développer sans cesse de nouveaux services, de nouveaux produits ou des procédés de fabrication innovants.

Toutes ces sociétés ont également le souci permanent d'intégrer les nouvelles technologies disponibles dans leurs systèmes d'information.

Autant de facteurs nécessitant des expertises de plus en plus pointues et variées qui obligent à mobiliser des ressources externes.

Nos clients font alors appel à des partenaires spécialisés qui les accompagnent dans cette innovation permanente. C'est le savoir-faire de SII depuis sa création, une expertise qui génère l'essentiel du chiffre d'affaires du groupe.



De gauche à droite : Patrice Demay - Eric Matteucci - Jean-Paul Chevée

Rencontre avec le Directoire

Quel bilan faites-vous de l'exercice 2009/10 ?

- Cet exercice restera comme un exercice de transition. L'année 2009 a marqué un net ralentissement de l'activité au sein de notre secteur : -4 % pour le Logiciels et Services et -7 % pour le Conseil en Technologies selon Syntec Informatique. C'est une rupture majeure par rapport aux années précédentes. Nous avons donc évolué dans un contexte particulièrement adverse.

La gestion du plan de charge a été très difficile notamment pendant le premier semestre de l'exercice où nous avons connu des taux d'occupation parmi les plus faibles de l'histoire de la société. De plus, les pressions tarifaires ont été omniprésentes tout au long de cette année.

Nous avons heureusement affronté cette période en bonne santé financière construite auparavant ce qui nous a permis d'afficher une certaine sérénité et de continuer à préparer l'après crise.

Quel a été le développement de votre activité dans un tel contexte ?

- Il faut clairement distinguer notre activité sur le marché français et sur les marchés internationaux. En France, nous avons enregistré une décroissance organique (-2 %). Cette performance est honorable dans le contexte décrit précédemment. À l'international, notre développement se poursuit à grande vitesse. Nous avons réussi une croissance organique de 11,4 % dans des marchés qui ont également connu la crise. C'est, en soi, une performance remarquable. De plus, nous bénéficions d'une croissance liée à nos acquisitions de l'année dernière en Suisse et en Espagne. En résumé nous avons multiplié par 3 notre chiffre d'affaires à l'international sur cet exercice.

Au global, nous affichons une croissance de chiffre d'affaires de 8,5 % ce qui marque, une fois encore, la pertinence de notre modèle.

L'évolution de votre marge ne reflète pas le développement de votre activité, quelles en sont les causes ?

- Le facteur principal de la baisse de notre marge opérationnelle est ce qu'on appelle dans notre secteur la sous-charge. C'est-à-dire le temps disponible de nos consultants qui n'est pas affecté à des missions.

Historiquement, notre plan de charge fait apparaître un niveau de sous charge aux alentours de 5 %. Ce seuil est nécessaire à notre activité pour répondre avec une grande réactivité aux besoins de nos clients mais il engendre des coûts salariaux sans générer de chiffre d'affaires, donc il pèse sur le résultat opérationnel. En deçà de ce seuil, il est plus difficile d'être réactif, au-delà il pèse « anormalement » sur la marge.

Or, cette année, nous avons connu un taux de sous-charge plus élevé avec notamment un pic sur le premier semestre qui a frôlé 10 %. La sanction a été immédiate puisque nous avons généré une marge opérationnelle de 2,9 % sur ce premier semestre. En parallèle de nombreuses mesures d'ajustement ont été prises (renforcement de l'offre commerciale, monitoring national du plan de charge, ajustement du plan de recrutement, refonte de la politique salariale, gestion stricte des dépenses de fonctionnement) et les effets ont commencé à apparaître dès le second semestre où nous avons réalisé 4,9 % de marge opérationnelle.

Un autre facteur perdure et s'est même accentué au cours de cette année. Il s'agit de la pression tarifaire de nos clients sur nos prestations. L'enjeu pour notre profession est d'afficher des gains de productivité pour nos clients toujours plus importants.

Pouvez-vous poursuivre votre développement avec un tel taux de marge ?

- Le groupe SII a, certes, vu sa marge opérationnelle être divisée par près de deux mais la pérennité du groupe n'est pas remise en cause. Les fondamentaux du modèle sont solides et la structure financière est particulièrement saine.

La rigueur de notre gestion nous a toujours permis de générer du résultat et du cash. Cette situation engendre une autonomie financière du groupe SII et nous permet de financer sur fonds propres notre développement, y inclus nos croissances externes.

C'est l'une des grandes satisfactions de l'exercice. Notre D.S.O. (délai moyen de règlement de nos clients) a fortement diminué et nous avons généré 13 M€ de trésorerie par l'activité. À l'issue de cet exercice notre trésorerie nette est de près de 15 M€ et nos fonds propres s'élève à plus de 54 M€.

Au-delà de ces chiffres, il est important que nous puissions revenir à un taux de marge opérationnelle proche de ceux connus par le passé. Ce sera une des priorités des années à venir.

Quelles sont les autres satisfactions de l'exercice ?

- Malgré la crise, nous avons poursuivi notre stratégie sur quatre axes.

Accompagner nos clients sur le plan géographique. Nous disposons actuellement de 19 implantations de proximité en France et d'une dizaine de filiales à l'étranger représentant elles-mêmes 16 implantations de proximité. Ce déploiement va se poursuivre de manière volontariste au gré des opportunités.

Accompagner nos clients sur le plan technologique. Notre offre commerciale s'enrichit en permanence pour proposer à nos clients de nouveaux savoir-faire et les futures technologies. Il nous faut sans cesse inventer ce qui fera partie intégrante de la valeur ajoutée utile à nos clients.

Investir dans la méthodologie pour nos clients et nos consultants afin de créer de l'expertise.

Être acteur du changement aux cotés de nos clients pour leur permettre d'intégrer dans les meilleures conditions opérationnelles et financières les nouvelles technologies disponibles aux seins de leurs produits, de leurs services ou de leurs systèmes d'information.

Inscrire durablement le groupe SII dans son environnement sociétal

par une politique sociale responsable qui privilégie l'homme aux organisations ; par une implication active dans les instances qui œuvrent pour le développement et l'amélioration de la filière ; par la stabilité de la gouvernance de notre groupe.

Pensez-vous que la crise est derrière vous ?

- C'est une question difficile sur laquelle il est impossible d'avoir des certitudes. Nous constatons, depuis la rentrée 2009, la volonté chez nos clients de relancer des projets. Cela se traduit au quotidien par une hausse timide mais régulière de la demande. Nous ne pouvons toutefois pas encore parler de reprise même si le Syntec Informatique prévoit une croissance de 1 % de notre secteur en 2010. Il semble que nous ayons dépassé le point bas de ce cycle.

Cependant, il nous faut être prudent. Le climat général des affaires est instable. Entre les plans de relance et les plans de rigueur des différents Etats, le manque de visibilité est toujours présent. Nous restons extrêmement attentifs à la situation économique des marchés dont nos clients sont les acteurs tout en profitant au maximum des opportunités existantes de business. Nous avons, par exemple, revu à la hausse notre plan d'embauches pour l'année 2010.

Quels sont vos objectifs pour l'exercice 2010/11 ?

- Notre objectif est de dépasser le cap des 200 M€ de chiffre d'affaires tout en améliorant notre marge opérationnelle. Cela représente une croissance organique supérieure à celle du secteur. Notre objectif est de faire comme d'habitude, au moins deux à trois fois mieux.

Quels sont les arguments qui vous permettent d'afficher de telles prétentions ?

- Tout d'abord, l'historique parle pour nous. Depuis notre introduction en bourse en 1999, la croissance moyenne annuelle de notre chiffre d'affaires est de 18 % (dont 13 % en organique).

Ensuite nous disposons de multiples atouts : une organisation proche du terrain, des voies hiérarchiques courtes, des implantations fortes en région, une région parisienne réorganisée et en ordre de marche, un déploiement à l'international, une bonne pénétration de différents secteurs économiques, une expertise dans des technologies de pointe.

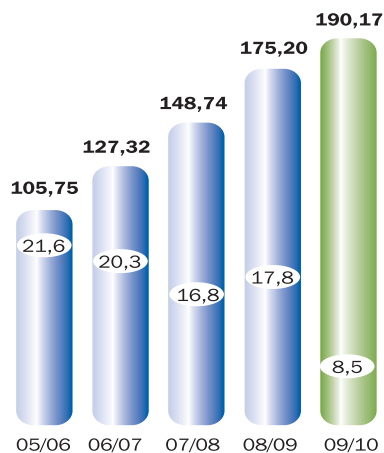
Enfin, malgré la crise, nous avons préservé notre capacité de production, notre effectif de consultants est le même qu'il y a un an. Ainsi, nous n'embarquons pas de décroissance organique. Nous avons déjà retrouvé la croissance organique au premier trimestre 2010 (après quatre trimestres consécutifs de décroissance) et nous sommes convaincus que, sauf rechute de l'économie mondiale, cette croissance organique va se poursuivre et s'accroître au fil des trimestres.



1.	Activités de SII	Page
1.1	Présentation de la société – Historique et activités	8
1.2	Organisation	10
1.3	Culture d'entreprise	12
1.4	Organigramme simplifié du groupe SII	13
2.	Information financière	
2.1	Chiffres clés	14
2.2	Comptes consolidés au 31 mars 2010	15
2.3	Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010	19
2.4	Comptes sociaux au 31 mars 2010	33
2.5	Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010	37
3.	Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	48
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	52
3.3	Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2010	53
3.4	Évolution de l'actionnariat	53
3.5	Participation des salariés au capital social	53
3.6	Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	54
3.7	Contrat de liquidité	54
3.8	Programme de rachat d'actions	54
3.9	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique	56
3.10	Renseignements concernant les mandataires sociaux	57
4.	Rapport de gestion	
4.1	Activités	61
4.2	Indicateurs de performance	63
4.3	Personnel	64
4.4	Clients	67
4.5	Facteurs de risques	69
4.6	Assurance et couverture des risques	70
4.7	Conventions réglementées	71
4.8	Perspectives et évolutions	71
4.9	Développement durable	72
4.10	Divers	74
5.	Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance	
5.1	Conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Middenext	76
5.2	Procédures de contrôle interne	80
5.3	Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010	83
6.	Rapports des commissaires aux comptes	
6.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	84
6.2	Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	85
6.3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	86
6.4	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance	87
7.	Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010	89
8.	Responsables du document	
8.1	Responsable du document de référence	90
8.2	Attestation du responsable du document de référence	90
8.3	Responsables du contrôle des comptes	90
8.4	Responsable de l'information	90
9.	Table de correspondance du document de référence	91 - 92

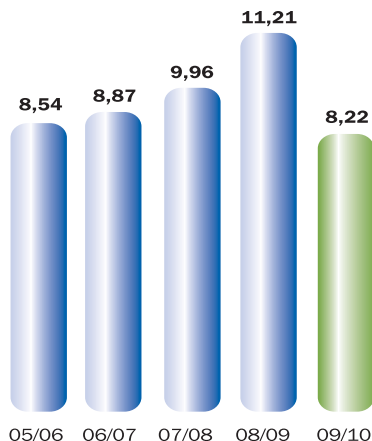
QUELQUES CHIFFRES

Les chiffres relatifs à l'exercice 2005/06 sont des comptes pro forma en normes IFRS. Les chiffres des autres exercices correspondent aux comptes consolidés aux normes IFRS.



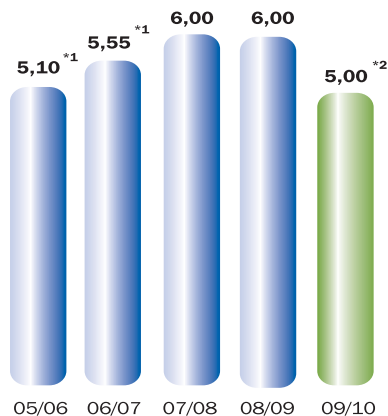
Chiffre d'affaires (M€) Croissance (% du CA)

Poursuite du développement de l'activité dans un environnement de crise économique notamment par la croissance externe.



Capacité d'autofinancement (M€)

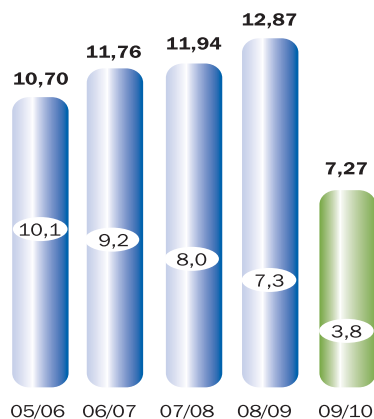
Génération de cash permettant, entre autres, l'autofinancement de la croissance.



Dividende (cts €)

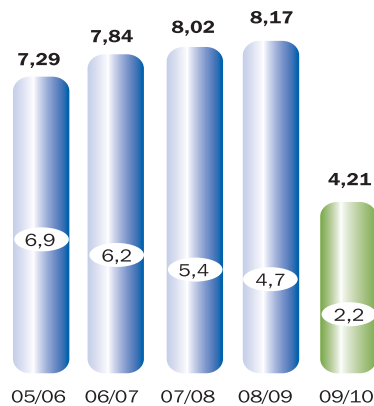
(*1) Recalculé sur la base de 20 000 000 actions (vs 3 000 000 à l'époque).

(*2) Proposé à l'assemblée générale du 16 septembre 2010.



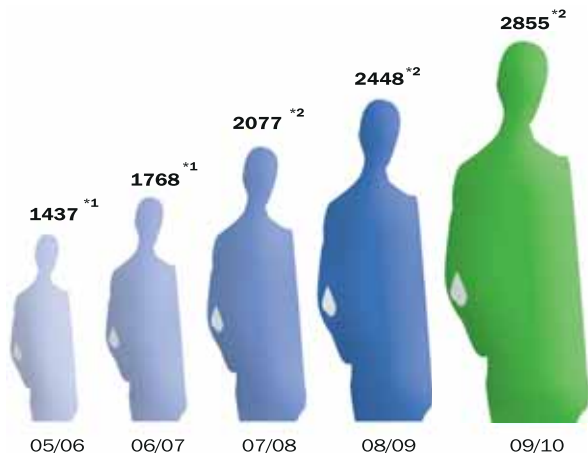
Résultat opérationnel (M€) Marge opérationnelle (% du CA)

Une marge opérationnelle impactée par une hausse brutale de la sous-charge notamment sur le premier semestre de l'exercice.



Résultat net (M€) Marge nette (% du CA)

En conséquence directe de l'érosion de la marge opérationnelle.



Effectif (moyenne annuelle)

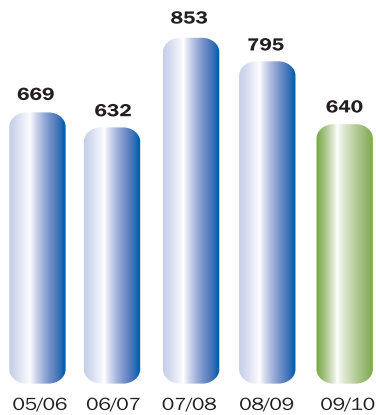
(*1) Chiffre France - SII SA.

(*2) Chiffre groupe - France + International.

Les effectifs ont doublé en cinq ans.

En fin d'exercice (31/03/2010), SII comptait 2923 collaborateurs, soit une augmentation nette de 417 emplois.

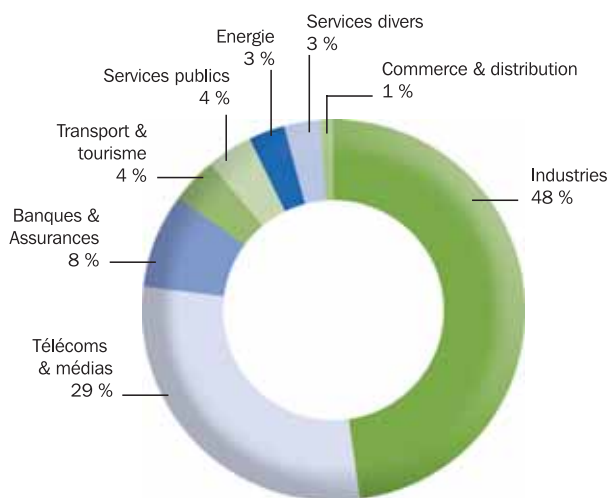
QUELQUES CHIFFRES



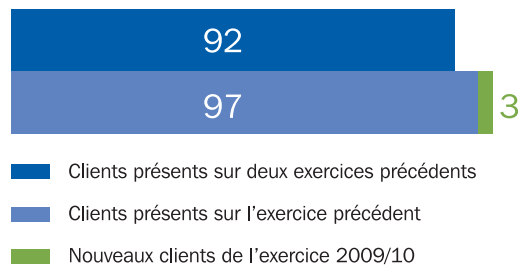
Recrutements



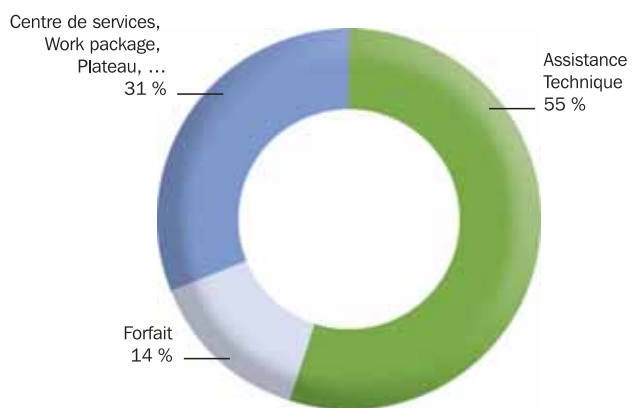
Chiffre d'affaires par région (%)



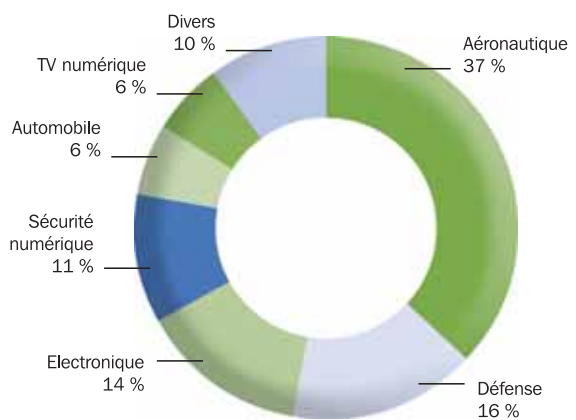
Chiffre d'affaires par secteur d'activités (%)



Fidélité clients (%)



Chiffre d'affaires par mode contractuel (%)



Ventilation Industries (%)

1. SII : plus de 30 ans d'existence

1.1 Présentation de la société – Historique et activités

SII, société de conseils et d'ingénierie créée en avril 1979, apporte des solutions aux projets à valeur ajoutée technologique des grandes entreprises. Son expérience porte sur l'informatique industrielle (métier historique de la société), les réseaux, les télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

La société s'est développée, depuis son origine, sur deux métiers :

- la R&D externalisée ou le conseil en technologies,
- l'intégration de systèmes informatiques, la maintenance/support et le test des systèmes.

1.1.1 Historique

1979/1984 *Les débuts*

SII a été fondée par Bernard Huvé qui avait acquis une spécialité en informatique industrielle dans de grands groupes industriels (Bull, Commissariat à l'Energie Atomique et Philips).

SII réalise des projets exclusivement au forfait dans trois domaines principaux :

- informatisation de sucreries en collaboration avec Philips Sciences & Industrie,
- développement d'une gamme de produits pour des centrales à béton à base des premiers microcontrôleurs,
- contrôle qualité en électronique automobile suivant une architecture clients-serveurs qui va être déployée à grande échelle fin des années 80.

1984/1991 *Les premières agences*

En 1984, à l'occasion d'un important contrat avec le laboratoire d'IBM à La Gaude, SII crée une première agence dans le sud est de la France. Fin 1984, SII c'est une trentaine de personnes avec une répartition du chiffre d'affaires moitié sur Paris, moitié sur Nice. Ces deux agences contribuent de manière identique à la croissance.

Fin des années 80, SII atteint 120 personnes :

- à Paris, pour des réalisations de processus industriels,
- à Nice, sur l'ensemble des couches réseau autour des technologies issues du laboratoire d'IBM.

Puis, déploiement en Ile de France par la création d'agences de proximité auprès des grands donneurs d'ordre :

- Sagem à Cergy Pontoise (1987),
- Matra, Renault, Sextant à Vélizy (1989).

1991/1992 *Le trou d'air*

SII est ébranlée par la crise qui a secoué le paysage informatique :

- les clients reportent leurs investissements (IBM arrête la sous-traitance),
- les directions achats prennent le pouvoir.

L'exercice 1991/92 se solde par une perte de 350 K€ pour un chiffre d'affaires en régression à 8,7 M€ avec environ 130 personnes. C'est l'unique exercice déficitaire dans la vie de la société. Des mesures drastiques et pérennes sont mises en place ; rigueur de gestion au quotidien, suppression de quelques « avantages acquis », redéploiement des effectifs, création d'entités commerciales au sein de chaque agence et réorientation des prestations vers la demande client, à savoir à l'époque : l'assistance technique.

1992/1996 *La révolution culturelle*

La tendance s'inverse, SII redevient bénéficiaire grâce à la rigueur de gestion et du reporting, au redéploiement de l'offre et à la sensibilisation de l'ensemble des équipes sur la recherche de productivité et de rentabilité.

- 1992 – Formalisation des méthodes, des procédures et des « best practices » de développement dans un manuel qualité qui conduit la société à la certification ISO 9001 sur l'ensemble de son activité.

- 1995 – SII bâtit son modèle économique sur la rigueur et la décentralisation. Le modèle de croissance est basé sur les services de proximité pour des clients grands comptes essentiellement industriels.

1997/2000 *La croissance à rythme soutenu*

- 1997 – Ouverture d'une agence à Rennes sur la technopole d'Atalante pour des activités télécom et télévision numérique.
- 1998 – Ouverture d'une agence à Aix-en-Provence, puis développement du maillage géographique sur l'ensemble de l'hexagone à Nantes, Toulouse, Strasbourg et Lille sur la période 1998/2003.
- 1999 – Introduction de SII en bourse sur le second marché de l'époque. Le but de cette introduction était d'accroître la notoriété de la société vis-à-vis des clients et surtout vis-à-vis des futurs collaborateurs.

2001/2004 *La conjoncture difficile*

À nouveau la tendance s'inverse, retour dix ans en arrière mais avec une société dix fois plus importante, structurée, référencée chez les principaux donneurs d'ordre, possédant des réserves financières solides permettant d'amortir le renversement brutal de situation. La société continue à croître (chiffre d'affaires, personnel), les résultats sont toujours positifs mais sensiblement moindres.

1. Activités de SII

2005/2007 *Un nouvel essor*

Après deux années de décroissance sectorielle (2002 = -3 %, 2003 = -5 % selon Syntec Informatique), 2004 est repassé positif (+4 %) et les années suivantes confirment le retournement sur des tendances annuelles de croissance de 6 à 7 %.

La demande est soutenue mais avec des prix qui restent en bas de cycle. Même s'il y a pénurie sur quelques niches techniques, les moteurs de la reprise (l'innovation technologique, l'adaptation au changement, la réduction des coûts et la recherche de productivité) tardent à s'enclencher.

SII commence son internationalisation par l'ouverture d'une filiale en Pologne qui devait assurer une offre offshore mais, compte tenu de la demande locale, se développe uniquement sur le marché domestique. Sur le territoire national, afin de densifier la présence locale, SII ouvre des bureaux rattachés aux agences régionales :

- Brest, Le Mans, Caen et Lannion pour l'agence de Rennes,
- Bordeaux pour l'agence de Toulouse,
- Lyon, Castelnau, Vitrolles et La Ciotat pour l'agence d'Aix en Provence,
- Niort et Tours pour l'agence de Nantes.

2007/2008 *Une nouvelle équipe de direction*

Fin 2007, Bernard Huvé ayant décidé de prendre du recul sur l'opérationnel, la structure de gouvernance de la société évolue d'un conseil d'administration où le fondateur cumulait les rôles de président et de directeur général vers une gouvernance de type directoire et conseil de surveillance avec :

- Eric Matteucci, président du directoire,
- Patrice Demay, membre du directoire en charge du développement France,
- Jean Paul Chevée, membre du directoire en charge du développement international,
- Bernard Huvé, président du conseil de surveillance.

Les premières mesures :

- le bureau de Lyon prend son autonomie et devient une agence à part entière,
- création de deux filiales à l'international :
 - o SII Belgique à Bruxelles,
 - o SII République Tchèque à Prague,
- création de SII Maroc à Casablanca comme base offshore.

2008 *Une nouvelle étape dans le développement*

Le développement de l'activité se poursuit en France à un rythme soutenu et les premières croissances externes hors de nos frontières accélèrent notre présence à l'international.

- acquisition du groupe CORIS en Suisse
- création d'une filiale au Luxembourg qui relaie l'offre technologique Suisse
- acquisition du groupe CONCATTEL en Espagne

SII réorganise en parallèle son activité sur la région parisienne en rassemblant ses forces sous une même direction « Ile de France ».

2009 *Nouvelles turbulences sur le secteur*

Le contexte économique s'est dégradé très vite et en profondeur, l'économie mondiale est malade. Personne ne sait prédire l'ampleur et la durée de ce séisme.

Si notre secteur n'est pas épargné par cette crise, le groupe SII dispose d'atouts structurels qui lui permettent de traverser la période avec sérénité. Par rapport à la sortie de crise précédente (fin 2004), le groupe SII a doublé de taille et son exposition sectorielle est équilibrée. Il dispose d'une capacité financière intacte qui lui permet de préparer l'avenir.

Depuis le début de la crise, le groupe a démontré sa capacité de résistance et d'adaptation dans un environnement économique difficile. Outre sa faible exposition aux secteurs les plus durement touchés, SII a su saisir les opportunités et poursuivre son développement grâce à un business modèle

adapté et à une stratégie commerciale ciblée. L'internationalisation a notamment ouvert au groupe de réelles perspectives pour l'avenir.

SII recueille, par ailleurs, les bénéfices de sa politique d'investissement qu'il mène depuis plusieurs années dans la méthodologie, l'assurance qualité et l'industrialisation de ses processus. Sa réactivité dans la gestion de ses ressources humaines lui a également permis de s'adapter aux nouvelles exigences du marché tout en préservant l'emploi.

Dans une conjoncture devenue adverse, le groupe SII affiche ainsi une maturité économique et organisationnelle qui lui permet d'assurer sa pérennité. De plus, le groupe SII a renforcé ses fonds propres et sa trésorerie disponible.

Début 2010 *Poursuite du développement et premières éclaircies*

Le début de l'année 2010 marque un retour timide de la demande. Les prescripteurs ressortent les projets mis en sommeil depuis le début de la crise.

Le plan de charge se remplit et le groupe SII accélère son rythme d'embauches. En parallèle le développement international se poursuit avec une nouvelle acquisition en Allemagne qui permet de pénétrer le premier marché européen. En à peine plus de deux ans, le groupe SII s'est déployé sur 10 pays à l'international avec un chiffre d'affaires multiplié par dix pour atteindre près de vingt huit millions d'euros soit 15 % de l'ensemble du groupe.

1. Activités de SII

1.1.2 Activités

Le conseil en technologies et l'intégration de systèmes peuvent, suivant la classification de Syntec Informatique, se décliner en trois métiers :

• Les études et le conseil

Ce sont les prestations intellectuelles de consultants spécialisés et d'experts en amont ou sur la maîtrise d'ouvrage des projets :

- o expression des besoins,
- o audit, diagnostic, proposition d'architecture, conseil à l'innovation,
- o spécification des besoins, réalisation de cahier des charges, réalisation de prototype,
- o conception de système, analyse comparative de scénarii,
- o sécurité des systèmes,
- o logistique de déploiement,
- o assistance à la maîtrise d'ouvrage.

• L'intégration de systèmes

- o conception et réalisation d'un système à base d'éléments hétérogènes du marché ou provenant de développements spécifiques à partir des spécifications générales définies par la maîtrise d'ouvrage,
- o maintenance ou tierce maintenance de ces systèmes.

La diversité des compétences, des technologies, des méthodologies pour ce type de prestation supposent une capacité d'ensemblier, une aptitude au travail d'équipe et à la conduite de projets.

• L'ingénierie

La capitalisation de savoir-faire, la maîtrise des techniques de l'ingénieur (au sens large et pas uniquement informatique), la connaissance des fondamentaux de l'activité du client sont indispensables pour cette prestation. Ces activités qui étaient historiquement réalisées en régie, basculent depuis quelques années vers une approche forfaitaire à travers une globalisation, une externalisation de la fonction sur la base d'équipes dédiées. Cette prestation se réalise à partir de plate-forme soit sur le site client, soit dans des locaux SII spécifiques (« software development center », centre de services, implant, ...).

1.2 Organisation

L'organisation de SII – centrée sur le client – repose sur l'unité de base : l'agence.

Chaque directeur d'agence – un entrepreneur à part entière – a une double mission :

- entretenir et développer son portefeuille clients,
- recruter et développer le potentiel de ses ingénieurs.

Il est à l'intersection de deux marchés, d'une part, le marché du service client, d'autre part, le marché du travail qui, par nature, sont très différents et particulièrement fragmen-

tés (d'autant plus en régions) et nécessitent des approches en adéquation aux spécificités du terrain. Ce modèle d'organisation procure l'avantage d'une société à taille humaine, donc simple, lisible, gérable et surtout motivante pour les collaborateurs.

L'agence est le bras séculier de SII, elle est en charge de la démarche commerciale et de la gestion des ressources humaines sur sa zone géographique afin d'offrir un service de proximité aux clients locaux. C'est le « Local Professional Services ». Le directeur d'agence est gestionnaire de l'ensemble de ses moyens opérationnels et anime ses équipes composées de commerciaux, techniciens, recruteurs et administratifs.

1.2.1 Les objectifs de l'organisation

L'organisation en « centre de profits » est un point fondamental chez SII, les finalités de cette organisation sont les suivantes :

• Délégation aux directeurs d'agence

Une agence est constituée par l'ensemble de ses moyens opérationnels : techniques, commerciaux, administration des ventes, gestion du personnel, assurance qualité et recrutement. Toutes les ressources étant au niveau de l'agence, le suivi des projets et le suivi des personnels sont effectués au niveau le plus élémentaire, ce qui garantit une souplesse et une réactivité très importante vis à vis des demandes des clients locaux dans la sphère géographique d'influence de l'agence.

• Décentralisation et réduction des coûts de structure

L'organisation du siège est réduite aux stricts besoins non décentralisables : administration générale et finances, comptabilité, contrôle interne, paye, contrôle qualité, politique de recrutement et informatique interne. Le siège est répertorié comme un « centre de coûts », son coût de fonctionnement n'est pas imputé sur les agences en tant que « taxe siège », en conséquence ce budget apparaît clairement, il est connu, suivi et optimisé.

• Lisibilité des comptes analytiques

Chaque centre de profits est indépendant et peu sensible aux événements pouvant perturber un autre centre de profits. Chacun a un compte d'exploitation trimestriel budgété et constaté. La marge – c'est à dire son résultat brut opérationnel – est l'élément majeur de la part variable de la rémunération du responsable. Cet engagement concret lui permet de devenir un réel entrepreneur avec les risques et les opportunités de la fonction.

• Asynchronisme de développement

L'ambition de SII passe par un développement de ses activités à base de croissance organique et de croissance externe. Le modèle existe, il peut être dupliqué et aménagé en fonction des réalités locales. Il permet de limiter les aléas du démarrage et surtout de désynchroniser les poten-

1. Activités de SII

tiels d'évolution de chacune des agences pour lesquelles les problématiques de taille, de marché local, de maturité et leurs conséquences sur le fonctionnement au quotidien sont différentes.

1.2.2 Les ressources humaines

Dans le métier des sociétés de service, le recrutement est l'une des clés principales qui détermine les résultats. Une équipe de professionnels à plein temps est en charge du recrutement chez SII.

- Le siège élabore une politique adaptée aux objectifs et organise la logistique amont (contact avec les écoles, salons, forums d'école d'ingénieurs, communication, mise en place des outils et des sites de recrutement sur Internet, ...).
- Suivant la taille de l'agence, jusqu'à sept chargés de recrutement au contact permanent des commerciaux, assurent le recrutement de manière particulièrement réactive.

SII a optimisé son processus de recrutement qui va au contact des candidats via de nombreux vecteurs (Internet, cooptation, salons, forums, annonces, APEC, bureau des élèves, junior entreprise, stages, ...) tout en respectant l'éthique et la déontologie de la profession. Le processus de recrutement respecte le candidat et lui donne l'occasion de s'exprimer en lui procurant, de manière sincère et transparente, l'information sur la société et les projets réalisés. Ce respect envers les candidats est un élément de la culture d'entreprise à la fois professionnelle et sympathique permettant d'attirer des personnalités de valeur. La politique de recrutement est, pour l'essentiel, de sélectionner de jeunes ingénieurs ayant étudié et/ou pratiqué les technologies les plus récentes. SII sélectionne ses futurs collaborateurs en fonction de leurs compétences techniques, de leur capacité à exercer le métier de service (écoute, travail en équipe, curiosité intellectuelle, enthousiasme, mobilité et adaptabilité, communication) et de leur adhésion à la culture d'entreprise SII.

1.2.3 Le système qualité

De par sa clientèle de grands comptes, SII a, depuis l'origine, une démarche de rationalisation de ses développements logiciels. Une méthodologie a été définie au milieu des années 80 et enrichie au fil du temps par l'adoption de nouveaux outils, référentiels, métriques et procédures. Cette méthodologie est utilisée pour les projets dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la société, cas de plus en plus fréquents. Au début des années 90, SII a voulu se démarquer de manière concurrentielle et pérenniser son activité en mettant en œuvre une démarche qualité, d'abord sans réelle référence normative, simplement en essayant de structurer son approche, ensuite en utilisant le référentiel ISO 9001.

Nous avons ensuite initialisé la démarche de certification de manière formelle. La première certification ISO 9001 a été obtenue dès 1992. L'année suivante celle-ci a été étendue à tous les sites de la société et à l'ensemble des activités (intégration de systèmes, maintenance des logiciels, assistance technique). A cette époque, SII fut un pionnier de cette approche (cinquième SSII certifiée en intégration de systèmes, deuxième SSII certifiée en assistance technique). L'antériorité de cette démarche procure à SII une notoriété reconnue et une maturité des processus. Au niveau conceptuel, le système qualité SII est conforme aux vingt chapitres de la norme ISO 9000 mais, dès l'origine, il a été basé sur des concepts de qualité totale visant la « triple satisfaction » c'est à dire « client, personnel et société ». De ce fait, le passage aux normes 2000 qui intègrent ce concept, n'a été qu'une simple formalité.

Depuis début 2003, une démarche complémentaire d'assurance qualité plus adaptée à notre métier a été lancée. En effet, l'approche ISO 9001, très généraliste, a apporté la notoriété mais n'a pas permis d'améliorer la productivité en particulier sur tous les aspects d'engagements forfaitaires. SII a retenu le modèle CMMi® « Capability Maturity Model » développé par le Software Engineering Institute du Carnegie Mellon University qui devrait, à terme, permettre de répondre à cet objectif de gain de productivité.

Notre plan de migration concerne la période 2003/10 avec pour objectif une généralisation CMMi® de niveau 3 pour toutes nos activités à engagements de résultats. Avec près de 90 % des prestations à engagements de résultats réalisées avec des processus évalués CMMi® niveau 3, l'objectif est proche :

- cinq agences (Toulouse, Aix-en-Provence, Nantes, Rennes et Ile de France) sont évaluées au niveau 3,
- une agence (Sophia) évaluée au niveau 2,
- une dernière évaluation est prévue au cours de l'exercice 2010/11 : Sophia au niveau 3.

1.2.4 Le suivi administratif et financier

La décentralisation nécessite la mise en place de procédures, de pratiques, de méthodes et d'outils communs afin de consolider les travaux délocalisés et avoir un reporting rigoureux permettant à la fois une vision analytique – au niveau des agences – et une vision synthétique de l'ensemble. Pour ce faire, SII utilise un outil spécifique qui permet :

• Au niveau des agences

Le suivi des projets (commande, facturation, règlement, avancement, marge, staffing, ...), l'imputation des temps passés, la planification prévisionnelle des ingénieurs, l'élaboration de statistiques à partir d'outils de « business intelligence », des ventilations par clients, chefs de projets, commerciaux, départements, ... et tout le suivi des consultants en terme de feuille de temps, notes de frais, demande de congés, ordre de mission ...

1. Activités de SII

• Au niveau du siège

L'agrégation des informations et une vision synthétique mensuelle de l'activité, du suivi des marges, du plan de charge ... Cet outil a été conçu comme un tableau de bord afin de fournir les éléments de gestion au management local et central et ainsi de permettre un pilotage particulièrement réactif. L'administration des ventes (facturation automatisée, encaissement et document de relance client) et l'administration des fournisseurs sont également traitées au niveau de l'agence. Le siège reçoit en temps réel l'ensemble des pièces comptables, il a en charge la comptabilité générale et analytique, le contrôle interne, l'établissement des salaires et des documents administratifs, sociaux et fiscaux associés.

1.2.5 La politique de formation

L'actif principal de SII correspond à ses équipes de consultants, d'ingénieurs, de techniciens et à leurs compétences techniques et technologiques. La réussite de SII dépend directement de la qualité de ses collaborateurs au contact des clients. C'est pourquoi, SII considère sa politique de recrutement et sa politique de formation comme des atouts concurrentiels majeurs. En ce qui concerne la formation, trois aspects sont privilégiés :

- formation liée au système qualité (partie ISO 9001 et processus CMMi®),
- formation par parrainage, compagnonnage des nouveaux recrutés en particulier les ingénieurs débutants ou ayant une faible expérience,
- formation externe sur une technologie particulière tout au long des projets autant que de besoin.

1.3 Culture d'entreprise

SII veut aller au-delà de la simple relation employeur/employé et pour cela a mis en place :

- un suivi périodique et individualisé de chaque collaborateur et des entretiens annuels à date anniversaire du recrutement,
- un suivi d'avancement de projet codifié dans le cadre du système qualité,
- des réunions d'agence à périodicité fixe (en général trimestrielle) avec/sans complément festif dont une pour présentation et commentaire des résultats de l'exercice et perspectives pour le suivant,
- un ensemble de comités d'établissements chapeautés par un Comité Central d'Entreprise richement dotés.

En outre, chaque agence met en place des moyens de communication et de diffusion de l'information qui vont du classique journal d'entreprise aux moyens les plus modernes : site extranet dédié, blog, podcast.

La culture d'entreprise de SII est caractérisée essentiellement par l'engagement, la transparence, la confiance, la qualité et le professionnalisme.

L'engagement et son corollaire, la responsabilisation

Chez SII, les lignes hiérarchiques sont courtes. Chaque fonction est décrite dans le système qualité et le collaborateur a les moyens et les responsabilités de sa fonction. Toutes les remontées d'informations, de suggestions qu'elles soient commerciales ou opérationnelles sont les bienvenues et encouragées. L'évolution de carrière se fait en interne, sur des valeurs humaines. Bien entendu, la culture de l'engagement sous-entend l'acceptation du droit à l'essai, du droit à l'erreur.

SII dit ce qu'elle fait et fait ce qu'elle dit.

La transparence

Les informations concernant le fonctionnement de SII sont transmises aux salariés, aux actionnaires et aux clients de manière sincère, rapide, exhaustive et compréhensible. Chaque agence organise des réunions périodiques où ces informations sont diffusées et commentées. Les résultats, les tendances, les objectifs, le fonctionnement des agences ne sont pas considérés comme des « secrets industriels ». Cette culture de la transparence, respect et simplicité s'applique également en externe. Elle est systématisée au niveau du recrutement afin d'être certain que ce qui est présenté au candidat est conforme à ce qu'il vivra au quotidien s'il devient salarié de SII.

La confiance

La confiance est donnée a priori, c'est le socle relationnel interne. Cette manière de fonctionner a une contrepartie ; l'exigence permanente de qualité et d'adhésion du collaborateur au projet et à la culture de SII.

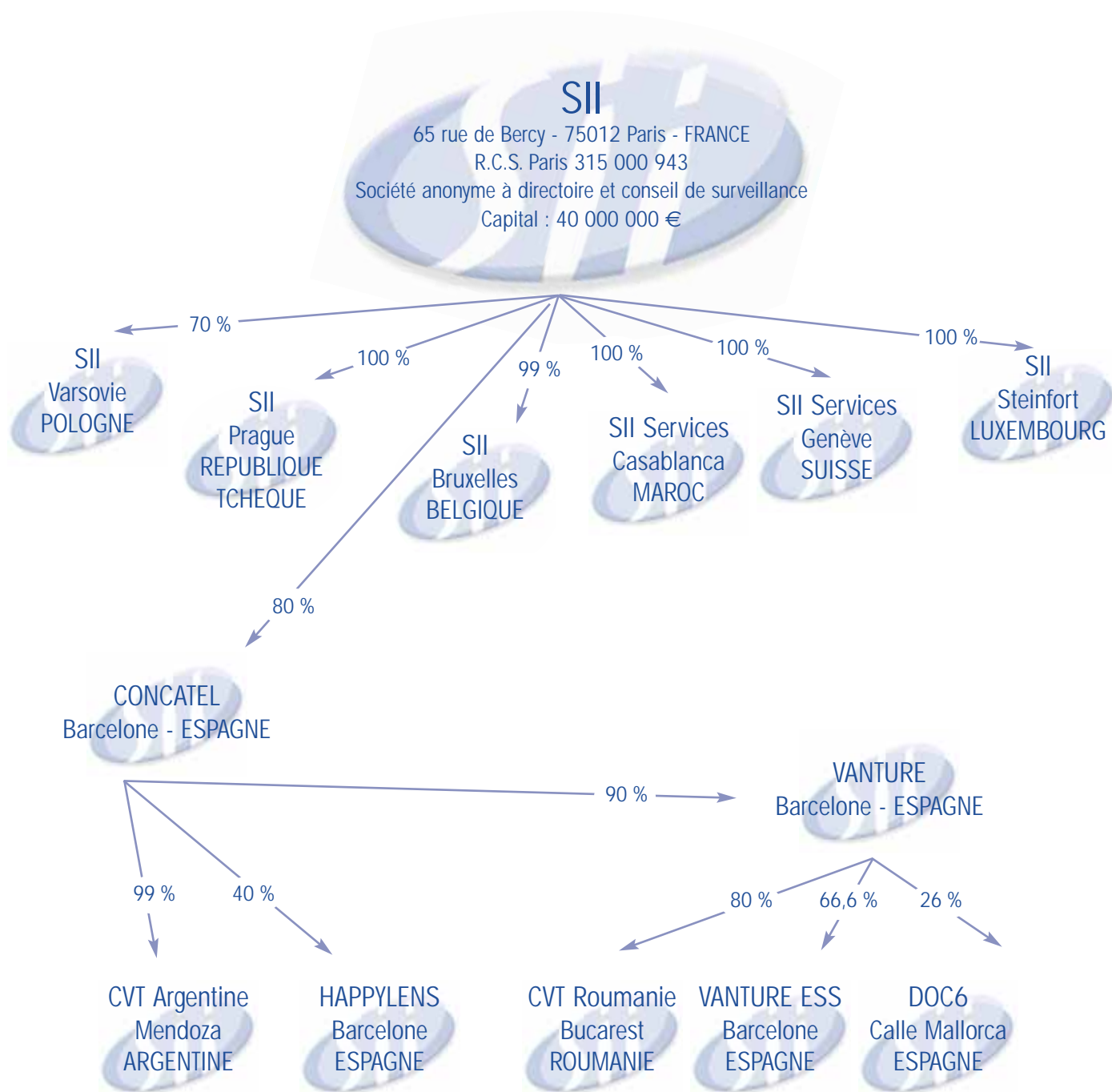
La qualité et le professionnalisme

Ce sont les valeurs historiques de la société créée par des ingénieurs issus du monde technique. Cette culture a été élargie au fil du temps par un complément commercial, par l'aspect service, cela étant, elle reste prépondérante. Le management, dans son ensemble, et les dirigeants, en particulier, sont majoritairement composés d'ingénieurs.

D'autres valeurs font partie intégrante de la culture d'entreprise de la société : l'humilité, la prudence, la délégation, le respect de l'autre, l'éthique, ...

1. Activités de SII

1.4 Organigramme simplifié du Groupe SII



SII SA est une société opérationnelle qui anime les activités du groupe.

Il n'existe pas de flux financiers significatifs entre la société mère en France et ses filiales à l'exception de conventions de prêt permettant à chacune des filiales, si nécessaire, de financer son besoin en fonds de roulement (cf. tableau des filiales et participation page 46).

2. Information financière

2.1 Chiffres clés

Période	du 01/04/2009 au 31/03/2010	du 01/04/2008 au 31/03/2009
Durée	12 mois	12 mois
Unité	k€	k€
Chiffre d'affaires	190 170	175 202
Résultat opérationnel	7 271	12 874
Résultat courant avant impôts	7 129	13 021
Résultat net part du groupe	4 209	8 173
Capital social	36 479	37 363
Capitaux propres	54 433	52 003
Dettes financières à long terme	5 579	1 390
Actifs non courants	19 784	19 289
Total du bilan	114 218	110 734

2. Information financière

2.2 Comptes consolidés au 31 mars 2010

ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif (en milliers d'euros)	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles	2.3.4 / 2.3.5	13 649	12 259	1 288
Immobilisations corporelles	2.3.6	4 491	4 593	3 714
Actifs financiers non courants	2.3.7	1 470	2 055	621
Impôts différés actifs	2.3.8	174	382	638
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		19 784	19 289	6 261
ACTIFS COURANTS				
Créances d'exploitation	2.3.9	68 068	73 709	64 984
Créances d'impôts		1 429	295	238
Autres actifs courants	2.3.10	2 439	2 570	1 189
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.3.11	22 498	14 871	13 548
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		94 434	91 445	79 959
TOTAL DE L'ACTIF		114 218	110 734	86 220
PASSIF				
(en milliers d'euros)				
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	2.3.12	40 000	40 000	40 000
Autres réserves		12 683	5 868	-1 000
Titres en autocontrôle		-3 521	-2 637	-2 203
Résultat de l'exercice		4 209	8 173	8 023
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		53 371	51 404	44 820
Intérêts minoritaires		1 062	599	119
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		54 433	52 003	44 939
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	2.3.13	5 579	1 390	156
Provisions à long terme	2.3.14	2 514	1 378	401
Autres passifs non courants	2.3.15	2 513	675	
Impôts différés passifs	2.3.8	229		
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		10 835	3 443	557
PASSIFS COURANTS				
Dettes d'exploitation	2.3.16	42 958	45 870	38 935
Dettes financières à court terme	2.3.13	2 102	3 053	67
Provisions à court terme	2.3.14	34	266	213
Autres passifs courants	2.3.17	3 856	6 099	1 509
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		48 950	55 288	40 724
TOTAL DU PASSIF		114 218	110 734	86 220

2. Information financière

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.3.26	190 170	175 202	148 740
Achats consommés		-10 880	-6 237	-4 533
Charges de personnel	2.3.18	-148 134	-136 346	-116 283
Charges externes		-15 644	-13 066	-10 346
Impôts et taxes		-4 889	-4 491	-4 418
Dotations aux amortissements	2.3.19	-1 975	-1 284	-1 156
Dotations aux provisions	2.3.20	-1 401	-971	-368
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis			-12	78
Autres produits d'exploitation	2.3.21	235	89	280
Autres charges d'exploitation	2.3.22	-211	-10	-53
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		7 271	12 874	11 941
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2.3.23	27	493	426
Coût de l'endettement financier brut	2.3.23	-626	-24	-19
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-599	469	407
Autres produits financiers		670	120	26
Autres charges financières		-213	-442	-13
Charge d'impôt	2.3.24	-2 611	-4 629	-4 264
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION		4 518	8 392	8 097
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RÉSULTAT NET		4 518	8 392	8 097
Intérêts minoritaires		310	219	74
RÉSULTAT NET GROUPE		4 209	8 173	8 023
Résultat net par action (en euros)	2.3.25	0,210	0,409	0,401
Résultat net dilué par action (en euros)	2.3.25	0,221	0,421	0,410

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Note	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		4 518	8 392	8 097
Ecart de conversion		285	-258	20
RÉSULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES		285	-258	20
RÉSULTAT GLOBAL		4 803	8 134	8 117
Part du groupe		4 410	7 993	8 037
Intérêts minoritaires		393	141	80

2. Information financière

TABLEAU CONSOLIDÉ DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31/03/2010	31/03/2009
(en milliers d'euros)		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	4 518	8 392
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 124	2 187
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	589	666
+/- Autres produits et charges calculés	-12	-18
+/- Plus et moins-values de cession	-1	-17
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	8 218	11 210
+ Coût de l'endettement financier net	599	-469
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 611	4 269
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)	11 428	15 370
- Impôts versés	-2 165	-4 629
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	3 752	-1 703
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (D)	13 015	9 038
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 599	-1 632
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	11	4
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 925	-1 384
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1 690	1 081
+/- Incidence des variations de périmètre	-187	-3 936
+/- Variation des prêts et avances consentis	-22	-21
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-4 032	-5 888
+/- Rachats et ventes d'actions propres	-1 979	-968
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 125	-1 132
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 663	
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-1 495	-72
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-599	469
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)	-1 535	-1 703
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	180	-124
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE H = (D + E + F + G)	7 628	1 323
TRESORERIE D'OUVERTURE (I)	14 871	13 548
TRESORERIE DE CLOTURE (J)	22 499	14 871

2. Information financière

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital	Titres autodétenus	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total part groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31/03/2008	40 000	-2 203	-1 000	8 023	44 820	119	44 939
Résultat net de la période				8 173	8 173	219	8 392
Autres éléments du résultat global			-180		-180	-78	-258
Résultat global			-180	8 173	7 993	141	8 134
Affectation du résultat			8 023	-8 023	0		0
Paievements fondés sur des actions			666		666		666
Opérations sur titres autodétenus		-434	-515		-949		-949
Dividendes			-1 132		-1 132		-1 132
Variation de périmètre					0	339	339
Autres mouvements			6		6		6
Au 31/03/2009	40 000	-2 637	5 868	8 173	51 404	599	52 003
Résultat net de la période				4 209	4 209	310	4 519
Autres éléments du résultat global			201		201	83	284
Résultat global			201	4 209	4 410	393	4 803
Affectation du résultat			8 173	-8 173	0		0
Paievements fondés sur des actions			589		589		589
Opérations sur titres autodétenus		-884	-1 023		-1 907		-1 907
Dividendes			-1 125		-1 125		-1 125
Variation de périmètre					0	70	70
Au 31/03/2010	40 000	-3 521	12 683	4 209	53 371	1 062	54 433

2.3 Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2010

2.3.1 Référentiel comptable

La société SII SA dont le siège social est situé au 65 rue de Bercy 75012 PARIS est cotée sur Nyse Euronext Paris, compartiment C, sous le code ISIN FR0000074122.

L'activité de la société porte sur les services en informatique industrielle, les réseaux et télécommunications, les systèmes d'information, ainsi que sur l'informatique technique et scientifique.

Les états financiers consolidés annuels au 31 mars 2010 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe SII »).

Les états financiers consolidés annuels du groupe SII au 31 mars 2010 sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière, dites IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à cette date telles qu'adoptées par l'Union Européenne ; ainsi qu'aux interprétations des normes publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 mars 2010 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 mars 2009.

Les normes, interprétations et amendements suivants, sont appliqués pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- IAS 1 Révisée « Présentation des états financiers »,
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels »,
- IAS 23 Révisée « Coûts d'emprunts »,
- Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulation »,
- Amendement à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation »,
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée »,
- IFRIC 11 « Transactions au sein d'un groupe »,
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle »,
- IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

Les principaux effets de la première application de ces normes, interprétations et amendements sont les suivants :

- la norme IAS 1 révisée a un impact de présentation sur les informations communiquées par le groupe SII,
- l'application de la norme IFRS 8 n'a pas conduit le groupe SII à modifier la segmentation de son activité pour les

besoins de l'information sectorielle. Cette segmentation correspondait déjà au reporting interne du groupe SII.

Le groupe SII n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements non obligatoires au 31 mars 2010. Il s'agit notamment :

- IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises »,
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels »,
- Amendement IAS 32 « Classement des droits de souscriptions émis »,
- Amélioration des IFRS (Avril 2009, non adoptée par l'Union Européenne),
- IAS 24 révisée : « Informations relatives aux parties liées »,
- Amendement IAS 39 : « Eléments couverts éligibles »,
- Amendement IFRS 2 : « Transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en trésorerie »,
- Amendement IFRIC 14 : « Paiement anticipé des exigences de financement minimal »,
- IFRIC 19 : « Extinction des passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »,
- IFRS 9 : « Instruments financiers : classification et évaluation »,
- IFRIC 17 : « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires ».

L'effet d'application de ces textes est en cours d'analyse par le groupe.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière « IFRS » implique que le groupe SII doit procéder à un certain nombre d'estimations et retenir certaines hypothèses susceptibles d'affecter le montant des actifs, des passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêt, ainsi que les produits et charges de la période. Des changements de faits et circonstances peuvent conduire le groupe SII à d'éventuels changements d'estimations ultérieurs.

2.3.2 Méthodes comptables significatives

2.3.2.1 Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du groupe sont préparés sur la base du coût à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, et ceux ayant une maturité de moins de douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

2. Information financière

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.2.2 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société consolidante ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère, à la date de l'arrêté des comptes. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques opérationnelles et financières d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales dont le groupe SII détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe SII détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

2.3.2.3 Information sectorielle

Le groupe SII applique IFRS 8 à compter du 1^{er} mars 2009. Selon cette norme, l'information sectorielle est désormais fondée sur les données internes de gestion utilisées par la direction, par opposition à l'ancienne norme IAS 14, fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs. Ce changement n'a pas d'impact significatif puisque la présentation selon IAS 14 reflétait déjà le reporting interne utilisé par le management.

Le groupe SII opère sur un seul secteur d'activité. Les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du groupe sont établis selon le seul secteur géographique.

2.3.2.4 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états des filiales étrangères hors de la zone Euro dont la monnaie de fonctionnement ne diffère pas de la monnaie locale, sont convertis selon la méthode du cours de clôture pour les postes bilantiels, sauf pour les capitaux propres, et le cours moyen mensuel de la période pour les postes de produits et de charges.

Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours sur les éléments de bilan, ainsi que ceux provenant de la différence entre les taux de change moyens mensuels sur les éléments de résultat, sont portés dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

2.3.2.5 Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition dès lors que les avantages économiques futurs attribuables iront au groupe et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Ainsi les fonds commerciaux de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur d'utilité et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les tests annuels de valeur pour les fonds de commerce autres que ceux à durée d'utilité définie consistent à suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observées sur le périmètre du fonds repris.

2.3.2.6 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont présentées au bilan en prenant le coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, soit :

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

• Contrats de location

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement qui, en substance, transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisées en immobilisations corporelles. Il s'agit principalement de matériel informatique.

En application de la norme IAS 17, ces immobilisations sont comptabilisées à l'actif à la date de signature du contrat pour un montant égal à la juste valeur du bien loué. Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers est inscrite au passif.

2.3.2.7 Actifs financiers non courants

Conformément aux normes IAS 32 et IAS 39, l'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est inférieure à sa valeur recouvrable estimée.

Certaines créances pour lesquelles l'effet de l'actualisation est significatif sont comptabilisées à la valeur des flux de trésorerie actualisés au taux de marché.

2.3.2.8 Actifs courants

Les créances d'exploitation ont été évaluées à leur juste valeur. Elles n'ont pas fait l'objet d'une actualisation car elles ne présentent pas d'antériorité significative à plus d'un an.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de dépréciations des comptes clients, déterminées client par client voire créance par créance, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des créances telle qu'une contestation voire une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance.

2.3.2.9 Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont évalués à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation car ils ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

2.3.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité, dont la valeur n'est pas sujette à des variations significatives.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

2.3.2.11 Capitaux propres

• Titres en autocontrôle

En application de la norme IAS 32, tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

• Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

L'IFRS 2 prévoit l'évaluation et la comptabilisation en charge des avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites conclus après le 7 novembre 2002. La valeur des options et actions est gelée à leur date d'attribution et ne fait l'objet d'aucune révision en cours de période d'acquisition des droits. Cette valeur est amortie selon la méthode linéaire au compte de résultat dans le poste « Charges de personnel » (la contrepartie étant une augmentation des capitaux propres).

La détermination de la juste valeur de ces options et actions à la date d'attribution a été effectuée en appliquant un modèle de type Black et Scholes. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

2. Information financière

2.3.2.12 Emprunts et dettes financières

Les emprunts correspondent en partie au financement des contrats de location.

Ils font l'objet d'une répartition entre courant et non courant en fonction de leur échéance.

2.3.2.13 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an. Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est supérieure à un an.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au Personnel », la différence entre le montant du passif social concernant les indemnités de fin de carrière et les réserves existantes pour couvrir ce passif fait l'objet d'une provision.

L'évaluation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière a été réalisée à partir de la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté. Elle tient compte des paramètres suivants :

- du montant des indemnités de fin de carrière futures estimées au départ en fin de carrière,
- la probabilité d'avoir à verser ces indemnités de fin de carrière (c'est à dire la probabilité de présence dans l'entreprise au moment du départ en retraite qui prend en compte les probabilités de décès et de démission/licenciement),
- le coefficient d'actualisation financière.

L'indemnité de fin de carrière au départ en retraite, actualisée et pondérée des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise à la date d'évaluation, est répartie uniformément sur la durée totale de service du salarié dans l'entreprise. La fraction qui correspond à la durée de service déjà effectuée à la date d'évaluation représente le montant de l'engagement de la société envers le salarié.

2.3.2.14 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont valorisées à leur juste valeur. Aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où elles ne présentent pas d'antériorité supérieure à un an.

2.3.2.15 Autres passifs courants

Les autres passifs sont composés des autres dettes et des produits constatés d'avance. Ces derniers correspondent essentiellement aux prestations facturées non encore exécutées, selon leur avancement.

La ventilation entre autres passifs courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à court ou long terme des éléments qui composent ces rubriques.

2.3.2.16 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Prestations d'assistance technique, de conseil et de réalisation facturées au temps passé

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique créances d'exploitation,
- les services facturés mais non encore totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan à la rubrique « Autres passifs courants ».

Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondant à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode à l'avancement, suivant les modalités suivantes :

- Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts restant à engager pour la réalisation complète, en tenant compte de la garantie le cas échéant. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Les pourcentages d'avancement des projets sont déterminés selon les procédures qualité en vigueur dans le groupe. L'avancement d'un projet est calculé en fonction du nombre de jours restant à produire par rapport au nombre de jours initialement prévu, permettant ainsi la prise en compte intégrale en temps réel d'une éventuelle perte sur le projet.

2.3.2.17 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce dernier cas, il est directement comptabilisé en capitaux propres.

2. Information financière

- L'impôt exigible correspond au montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale, sous la tutelle d'une seule et unique autorité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales ne sont utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

2.3.2.18 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites attribuées, et diminué du nombre d'actions autodétenues.

2.3.3 Périmètre de consolidation

2.3.3.1 Liste des entreprises consolidées

Le périmètre de consolidation du groupe SII comprend 8 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférent, sont données ci-après :

Société	Siège social	N° Siret	Pourcentage d'intérêts	Pourcentage de droit de vote	Méthode de consolidation
SII	65 rue de Bercy - 75012 PARIS (France)	315 000 943	Société consolidante		IG
SII Sp.zoo	Ulica Pulawska 14 - 02-512 WARSZAWA (Pologne)	-	70 %	70 %	IG
SII SRO	Sokolovská street 100/94 - PRAGUE 8 (République Tchèque)	-	100 %	100 %	IG
SII Belgium	273 avenue de Tervuren - B-1150 BRUXELLES (Belgique)	-	99 %	99 %	IG
SII Services Maroc	Angle bld Anfa et rue Clos de Province - CASABLANCA (Maroc)	-	100 %	100 %	IG
SII SA	38 bis, avenue Eugène Lance - 1212 Grand Lancy GENÈVE (Suisse)	-	100 %	100 %	IG
SII Luxembourg	52 rue de Koerich - L-8437 STEINFORT (Luxembourg)	-	100 %	100 %	IG
Concatel	100 av. Ports d'Europa - 08040 BARCELONE (Espagne)	-	80 %	80 %	IG

SII SA et Concatel correspondent à des paliers de consolidation.

SII SA détient la société Coris SA.

Concatel détient les sociétés Vanture Corporate Group SA, Vanture ESS, CVT Argentine, CVT Roumanie, Doc6 SA et HappyLens.

2.3.3.2 Variations de périmètre

La société SII a procédé au rachat de minoritaires sur la société SII Belgique pour passer de 90 % à 99 % de détention. Ces acquisitions se sont effectuées, d'une part, par le rachat en numéraire de 5 % des minoritaires pour 5 K€ et, d'autre part, par le biais d'une augmentation de capital de 500 K€ intégralement souscrite par la société SII.

Ces deux opérations ont été réalisées successivement en février 2010 et ont conduit à constater un écart d'acquisition de 55 K€.

Les pourcentages d'intérêts minoritaires acquis n'ont pas été comptabilisés en capitaux propres.

2. Information financière

2.3.4 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations taux de change	Clôture
Ecarts d'acquisition	9 105			-129		138	9 114
Frais de recherche ⁽¹⁾	950	869		91	989		2 899
Concessions, brevets et droits similaires	1 025	124	6	3			1 146
Fonds commercial	2 025		-				2 025
Autres immobilisations incorporelles	2 529	1 159	-		-873	2	2 817
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles							
TOTAL BRUT	15 634	2 152	6	-35	116	140	18 001
Provisions	-819	-250					-1 069
Amortissements	-2 556	-619	10		-116	-1	-3 282
TOTAL NET	12 259	1 283	-4	-35		139	13 650

(1) Considérant l'intérêt futur pour son activité, le groupe Concatel active ses frais de recherche et développement. Hormis les écarts d'acquisition dont le détail figure dans la note ci-dessous, SII ne dispose pas d'immobilisations incorporelles dont le montant unitaire serait significatif au regard de la position AMF du 9 janvier 2008 relative aux VaMPs.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur l'exercice suite aux tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles. Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de modèle de flux de trésorerie actualisés. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Concatel	Coris
Taux d'actualisation	11 %	11 %
Taux de croissance du chiffre d'affaires	dégressif de 15 % à 2 %	dégressif de 5 % à 2 %
Taux de marge	de 23 % à 25 %	de 20 % à 25 %
Taux de croissance des frais administratifs	dégressif de 9 % à 2 %	dégressif de 9 % à 2 %
Taux d'investissement	4 % du chiffre d'affaires	1 % du chiffre d'affaires
Taux de croissance de l'ebitda	2 %	2 %

2.3.5 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur nette 31/03/2009	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Variations taux de change	Autres mouvements	Valeur nette 31/03/2010
Coris	2 238				138		2 376
Concatel	6 867					-184	6 683
SII Belgique		55					55
TOTAL	9 105	55			138	-184	9 114

Le contrat d'acquisition de la société Concatel prévoit une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs des trois exercices suivant l'acquisition. Ce complément de prix a été intégré dans le calcul de l'écart d'acquisition pour son montant à verser selon un scénario d'activité futur estimé par les vendeurs.

2. Information financière

2.3.6 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Variations taux de change	Clôture
Constructions		8			101		109
Installations techniques, matériel, outillage	29						29
Autres immobilisations corporelles	8 168	1 285	519		-86	44	8 892
Autres immobilisations corporelles en location-financement	338	14	7				345
Avances et acomptes	10		10				-
TOTAL BRUT	8 545	1 307	536		15	44	9 375
Amortissements	-3 952	-1 389	-515	-7	-32	-19	-4 884
TOTAL NET	4 593	-82	21	-7	-17	25	4 491

La valeur brute des contrats de location financement activés est de 345 K€. La valeur nette est de 84 K€.

2.3.7 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Actualisation en juste valeur	Clôture
Titres de participation		24		115	-	139
Prêts	161	285	307		-	139
Autres titres immobilisés	103	1		-104	-	-
Autres immobilisations financières	1 791	1 322	1 040	-876	-5	1 192
TOTAL	2 055	1 632	1 347	-865	-5	1 470

Les actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non à des participations et des immobilisations financières diverses (dépôts et cautionnements, ...).

Les autres titres immobilisés correspondent à des participations détenues par la société Concatel dans les sociétés Doc6 SA et HappyLens.

2. Information financière

2.3.8 Impôts différés actifs et passifs

Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature :

(en milliers d'euros) Période	Actifs		Passifs		Net	
	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2009
Organic	24	27	-	-	24	27
Participation des salariés	99	579	-	-	99	579
Effort construction	33	34	-	-	33	34
Autres provisions non déductibles	1	2	-	-	1	2
Provision pour indemnités de fin de carrière	240	171	-	-	240	171
Retraitements contrats longue durée	9	12	-	-	9	12
Retraitements frais d'établissement	2	3	-	-	2	3
Actualisation dépôts de garantie	51	49	-	-	51	49
Actualisation earn out		52	29	-	-29	52
Autres	169	94	-	-	169	94
Activation déficit reportable	4	18	-	-	4	18
Dépréciation intragroupe	-	-	128	73	-128	-73
Dépréciation des titres autodétenus	-	-	301	467	-301	-467
Provision pour plans de rachat d'actions	-	-	176	109	-176	-109
Actualisation provisions	-	-	13	9	-13	-9
Provisions réglementées	-	-	40	1	-40	-1
Impôts différés calculés	632	1 041	687	659	-55	382
Compensation par entités fiscales	-458	-659	-458	-659		
Impôts différés après compensation	174	382	229		-55	382

2.3.9 Créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2010	Net au 31/03/2009
Créances clients et comptes rattachés	67 758	373	67 385	73 146
Créances sociales	211	-	211	148
Créances fiscales (hors impôt courant)	472	-	472	415
TOTAL	68 441	373	68 068	73 709

2.3.10 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net au 31/03/2010	Net au 31/03/2009
Avances et acomptes versés sur commandes	109	-	109	330
Charges constatées d'avance	1 995	-	1 995	2 010
Autres produits à recevoir	331	-	331	226
Autres créances	4	-	4	4
TOTAL	2 439	-	2 439	2 570

2.3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/03/2010	Montant brut 31/03/2009
SICAV de trésorerie	3 104	3 511
Disponibilités	19 394	11 360
TOTAL	22 498	14 871

2. Information financière

Les valeurs mobilières de placements sont constituées de parts d'OPCVM monétaires placées dans un horizon de gestion à court terme. Conformément à la norme IAS 32, elles sont valorisées à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant passées en résultat pour un montant nul au 31/03/2010.

2.3.12 Capitaux émis et réserves

Capital social

Au 31 mars 2010, le capital est composé de 20 000 000 actions ordinaires, de valeur nominale 2 € entièrement libérées et représentant 40 000 000 euros.

Titres en autocontrôle

- Contrat de liquidité

	31/03/2009	Achat	Vente	31/03/2010
Titres	68 585	210 069	217 408	61 246
Espèces (k€)	162	-	-	175

- Actions non affectées

Au 31 mars 2010, 793 058 actions autodétenues sont réservées pour servir les différents plans.

- Plans d'options d'achat

	Plan 2005	Plan 2006
Date d'assemblée	23/09/2004	23/09/2004
Date du conseil d'administration	01/06/2005	01/06/2006
Nombre total d'actions pouvant être achetées	336 000	294 210
Point de départ d'exercice des options	01/06/2009	01/06/2010
Date d'expiration	31/05/2011	31/05/2012
Prix d'achat (€)	5,29	6,57
Volatilité	40 %	40 %
Taux de dividende	0,7 %	0,7 %
Taux sans risque	2,6 %	3,8 %
Nombre d'actions achetées	336 000	294 210
Nombre cumulé d'options d'achat d'actions annulées ou caduques		
Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	336 000	294 210
Charge totale (€)	812 087	752 912
Charge sur exercice (€)	35 017	188 099

- Plans d'attribution d'actions gratuites

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Date d'assemblée	21/09/2006	21/09/2006	21/09/2006
Date du conseil d'administration ou réunion du directoire	01/06/2007	02/06/2008	02/06/2009
Nombre total d'actions attribuées	41 615	66 079	96 769
Point de départ	01/06/2007	02/06/2008	02/06/2009
Date d'expiration	31/05/2009	01/06/2010	01/06/2011
Prix de l'action (€)	6,18	5,10	3,93
Volatilité	24,20 %	24,20 %	24,20 %
Taux de dividende	1,00 %	1,00 %	1,55 %
Taux sans risque	4,43 %	4,43 %	2,49 %
Charge totale (€)	235 228	322 735	489 000
Charge sur exercice (€)	513	161 368	203 750

Au cours de l'exercice 2009/10, 38 178 actions ont été livrées aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites de 2007.

2. Information financière

2.3.13 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2010	Total au 31/03/2009
Emprunts auprès des établissements de crédit	497	2 961	-	3 458	1 240
Dettes sur immobilisations en location-financement	60	50	-	110	169
Autres dettes financières diverses	10	-	2 568	2 578	290
Concours bancaires	1 535	-	-	1 535	2 744
TOTAL	2 102	3 011	2 568	7 681	4 443

2.3.14 Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	Actualisation en juste valeur	Autres mouvements	Variations de périmètre	Clôture
Long terme								
- Risque social	31	376		20	-13			374
- Risque commercial	58			35				23
- Ind. de fin de carrière	497	200						697
- Impôts	75			43		2		34
- Autres charges	717	603		34		100		1 386
SOUS TOTAL	1 378	1 179		132	-13	102		2 514
Court terme								
- Risque social								
- Garanties données	78			44				34
- Risque client	97		82	15				
- Impôts	52						-52	
- Autres charges	39			39				
SOUS TOTAL	266		82	98			-52	34
TOTAL	1 644	1 179	82	230	-13	102	-52	2 548

2.3.15 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2010	Total au 31/03/2009
Autres dettes	2 513	675
TOTAL	2 513	675

2.3.16 Dettes d'exploitation

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2010	Total au 31/03/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 540	2 992
Dettes sociales	23 977	24 517
Dettes fiscales (hors impôt courant)	15 441	18 361
TOTAL	42 958	45 870

2. Information financière

2.3.17 Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	Total au 31/03/2010	Total au 31/03/2009
Produits constatés d'avance	2 113	2 233
Clients - avances et acomptes	765	148
Divers	978	3 718
TOTAL	3 856	6 099

2.3.18 Charges du personnel

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Salaires	103 770	94 026
Charges sociales	43 523	39 973
Participation des salariés	253	1 681
Paielements fondés sur des actions	588	666
TOTAL	148 134	136 346

Sous le libellé « Paiements fondés sur des actions » est comptabilisée la charge liée aux plans de stock-options et d'attribution d'actions gratuites.

2.3.19 Dotations aux amortissements

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Amortissements immobilisations incorporelles	618	90
Amortissements immobilisations corporelles	1 292	1 127
Amortissements contrats de location-financement	65	67
TOTAL	1 975	1 284

2.3.20 Dotations aux provisions

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Provisions sur immobilisations incorporelles	250	13
Provisions sur actifs circulants	202	76
Provisions pour litiges	321	-27
Provisions pour garanties données aux clients	-44	-79
Provisions pour risques clients	-15	48
Provisions pour impôts	-43	
Provisions pour indemnités de fin de carrière	200	200
Provisions pour autres charges	530	740
TOTAL	1 401	971

2. Information financière

2.3.21 Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Produits des cessions des éléments d'actifs cédés	12	27
Autres produits	223	62
TOTAL	235	89

2.3.22 Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	11	10
Autres charges	200	-
TOTAL	211	10

2.3.23 Résultat financier net

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	60	30
Plus-values sur valeurs mobilières de placement	-33	463
Intérêts et charges financiers	-617	-10
Charges financières dues au titre des contrats de location financement	-9	-14
Coût de l'endettement financier net	-599	469
Gains de change	382	50
Effets de l'actualisation	219	47
Autres	69	23
Autres produits financiers	670	120
Pertes de change	-93	-192
Effets de l'actualisation	-120	-250
Autres	-	-
Autres charges financières	-213	-442
TOTAL	-142	147

2.3.24 Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Impôts exigibles	2 165	4 323
Impôts différés	446	306
TOTAL	2 611	4 629

2. Information financière

Le rapprochement différé entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt :

(en milliers d'euros)	31/03/2010			31/03/2009		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts	7 129	34,43 %	2 455	13 021	34,43 %	4 483
Charges fiscalement non déductibles	317	34,43 %	109	281	34,43 %	97
Produits fiscalement non imposables	-366	34,43 %	-126	-189	34,43 %	-65
Abattement contribution sociale sur les bénéfices (3,3 % sur le montant n'excédant pas 763 k€ d'IS)	-763	3,30 %	-25	-763	3,30 %	-25
Crédits d'impôts			-75			-91
Différentiel de taux - France/Pologne-Tchéquie	1 105	-15,43 %	-171	836	-15,43 %	-129
Différentiel de taux - France/Suisse	112	-9,93 %	-11	-71	-13,43 %	10
Différentiel de taux - France/Espagne	-45	-4,43 %	2			
Autres	589	34,43 %	203	746	34,43 %	256
Déficits non activés	728	34,43 %	250	271	34,43 %	93
Charge d'impôt effective			2 611			4 629

2.3.25 Résultat par action

	Période 31/03/2010	Période 31/03/2009
Résultat net - Part du groupe (k€)	4 209	8 173
Nombre d'actions ordinaires	20 000 000	20 000 000
Effet dilutif des stock-options et actions gratuites	793 058	737 904
Effet relatif de l'annulation des actions autodétenues	-1 760 650	-1 318 539
Résultat net en euro par action (€)	0,210	0,409
Résultat net dilué en euro par action (€)	0,221	0,421

2.3.26 Information sectorielle

(en milliers d'euros)	Période 31/03/2010		Période 31/03/2009	
	France	Hors France	France	Hors France
Chiffre d'affaires net	162 284	27 886	165 751	9 451
Amortissement des actifs	-1 200	-775	-1 203	-81
Résultat opérationnel	5 727	1 544	12 083	791
Coût de l'endettement financier net	138	-737	479	-10
Autres produits financiers	227	443	47	73
Autres charges financières	-121	-92	-250	-192
Impôts sur les résultats	-2 249	-362	-4 410	-219
Résultat net	3 854	664	8 062	330
Part du groupe	3 854	355	8 062	111
Intérêts minoritaires		310		219

2. Information financière

2.3.27 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- *Droit individuel à la formation*

Le droit individuel à la formation représente 115 065 heures disponibles au 31 mars 2010.

- *Divers contrats de location longue durée*

en k€	Montant hors bilan 31/03/2010	Paiements dus par période		
		à moins d'un an	de un an à cinq ans	à plus de cinq ans
Véhicules	1 138	596	543	-
Matériel	259	96	163	-
Locaux	11 362	1 677	6 669	3 015
TOTAL	12 759	2 369	7 375	3 015

- *Cautionnements, avals et garanties*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur*

Sans objet à la connaissance de la société.

- *Nantissement d'actifs de l'émetteur*

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

2.3.28 Evénements postérieurs à la clôture de la période

Le 8 avril 2010, le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie Aida Development GmbH. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1^{er} avril 2010. En application des dispositions transitoires autorisées par l'AMF, les frais d'acquisition liés à cette croissance externe n'ont pas été enregistrés en charge au 31/03/2010 mais le seront sur le prochain exercice.

Certifiée EN9100, Aida a développé une expertise dans la conception d'intérieur de cabines et de sièges d'avions, ainsi que dans l'intégration de systèmes, les structures composites et les systèmes embarqués.

Aida, dont le siège est à Schwäbisch Hall, près de Stuttgart, est également présente à Hambourg et Munich. La société compte dans son portefeuille des clients prestigieux, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, qui représente plus de 80 % de son activité. Aida est membre de l'Association Allemande des Industriels de l'Aéronautique (BDLI). Les autres secteurs d'activité sont l'énergie et l'automobile.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2009, avec un effectif de 45 personnes.

2.3.29 Effectifs fin d'exercice

	31/03/2010	31/03/2009
France	2 337	2 330
Pologne	170	117
République Tchèque	19	12
Belgique	11	10
Maroc	12	1
Luxembourg	2	2
Suisse	30	34
Concatel (Espagne, Roumanie, Argentine)	342	-
TOTAL	2 923	2 506

2. Information financière

2.4 Comptes sociaux au 31 mars 2010

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/03/2010	Net au 31/03/2009	Net au 31/03/2008
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 116 559	983 137	133 422	110 787	66 652
Fonds commercial	2 025 398	1 069 678	955 720	1 206 048	1 218 927
Autres immobilisations incorporelles	221 114		221 114		
Avances sur immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	27 183	21 022	6 161	11 597	17 034
Autres immobilisations corporelles	7 126 498	3 721 242	3 405 256	3 856 903	3 428 453
Immobilisations en-cours					
Avances et acomptes				9 932	578
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations	9 268 770	799 749	8 469 021	8 628 992	73 770
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 395 173	408 231	3 986 942	2 229 441	2 030 962
Prêts	123 195		123 195	160 839	139 517
Autres immobilisations financières	992 107		992 107	923 970	553 277
ACTIF IMMOBILISÉ	25 295 996	7 003 059	18 292 937	17 138 509	7 529 170
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services	270 610		270 610	188 328	200 532
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Acomptes versés sur commandes	76 311		76 311	69 710	70 736
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés	58 257 909	223 225	58 034 684	66 552 564	63 316 320
Autres créances	7 961 586	370 770	7 590 816	5 497 019	1 328 904
Capital souscrit et appelé, non versé					
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 3 894 067)	6 989 902	466 656	6 523 246	6 444 891	15 768 266
Disponibilités	16 923 075		16 923 075	9 769 274	592 846
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance	1 476 540		1 476 540	1 193 961	1 011 476
ACTIF CIRCULANT	91 955 933	1 060 651	90 895 282	89 715 747	82 289 079
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GÉNÉRAL	117 251 928	8 063 710	109 188 219	106 854 256	89 818 249

2. Information financière

BILAN PASSIF

	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Capital social ou individuel			
dont versé : 40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	4 000 000	4 000 000	600 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	11 000 000	4 200 000	312 130
Report à nouveau	237 437	108 583	188 775
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	4 353 511	8 054 022	8 340 126
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	115 847	2 293	
CAPITAUX PROPRES	59 706 795	56 364 898	49 441 030
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	450 005	277 109	406 271
Provisions pour charges	1 830 883	1 055 677	
PROVISIONS	2 280 888	1 332 786	406 271
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	137 498	148 242	116 295
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 966 461	2 164 827	1 763 699
Dettes fiscales et sociales	38 024 461	40 787 479	36 639 985
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 927	402 142	58 204
Autres dettes	3 880 816	3 658 570	245 478
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Produits constatés d'avance	2 061 373	1 995 312	1 147 287
DETTES	47 200 535	49 156 572	39 970 948
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL	109 188 219	106 854 256	89 818 249

2. Information financière

COMPTE DE RÉSULTAT (en liste)

	France	Exportation	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	162 023 216	450 457	162 473 673	165 970 978	146 120 568
CHIFFRE D'AFFAIRES	162 023 216	450 457	162 473 673	165 970 978	146 120 568
Production stockée			82 282	-12 203	77 522
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			229 311	84 198	183 440
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			1 259 487	629 570	308 415
Autres produits			9 166	10 853	13 062
PRODUITS D'EXPLOITATION			164 053 919	166 683 396	146 703 007
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			20 179 646	16 570 086	14 099 603
Impôts, taxes et versements assimilés			4 798 307	4 521 732	4 452 046
Salaires et traitements			89 081 810	89 152 295	77 691 512
Charges sociales			40 501 867	39 640 989	34 762 510
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations :					
- dotations aux amortissements			1 034 887	1 056 652	984 696
- dotations aux dépréciations			250 328	84 210	33 709
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			530 184	204 551	61 873
Dotations aux provisions			1 330 341	1 040 978	130 068
Autres charges			7 088	76 028	22 610
CHARGES D'EXPLOITATION			157 714 457	152 347 521	132 238 626
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			6 339 462	14 335 875	14 464 381

2. Information financière

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	192 530	140 914	14 708
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		556 550	
Différences positives de change	8 040		9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	86 778	478 435	648 343
PRODUITS FINANCIERS	843 899	619 349	663 060
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	588 381	982 062	761 694
Intérêts et charges assimilées	14 755	8 127	6 423
Différences négatives de change	800	167	204
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	603 937	990 356	768 321
RÉSULTAT FINANCIER	239 963	-371 007	-105 261
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 579 424	13 964 868	14 359 119
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	981 001	929 785	1 191 209
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	2	403	59 558
PRODUITS EXCEPTIONNELS	981 003	930 188	1 250 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 872	13 463	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 000 777	972 460	1 235 567
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	213 774	82 473	91 083
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 221 424	1 068 396	1 326 649
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-240 421	-138 208	-75 882
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	253 003	1 681 280	1 914 661
Impôts sur les bénéfices	1 732 489	4 091 358	4 028 450
TOTAL DES PRODUITS	165 878 821	168 232 933	148 616 834
TOTAL DES CHARGES	161 525 310	160 178 911	140 276 708
TOTAL GENERAL	4 353 511	8 054 022	8 340 126

2. Information financière

2.5 Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Poursuite du déploiement de l'évaluation CMMi®

SII a poursuivi sa démarche qualité en déployant le modèle CMMi® sur près de 90 % de son activité forfaitaire.

Ainsi nos agences d'Aix-en-Provence, Ile de France, Nantes, Rennes et Toulouse ont été évaluées avec succès au niveau 3 de ce modèle.

En parallèle, les certifications ISO 9001 et EN 9100 ont été renouvelées pour trois ans sur l'ensemble de nos activités.

Réorganisation des activités en région parisienne

SII a finalisé sa réorganisation commerciale et technique sur la région parisienne en adressant son marché à partir d'une seule entité composée de plus de cinq cents consultants. Les premiers effets se sont fait sentir dès le second semestre de l'exercice avec une croissance organique sur la région parisienne dans un marché en recul.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes qui couvrent la période du 01/04/2009 au 31/03/2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 109 188 219 € et le compte de résultat présenté sous forme de liste :

- un total produits de 165 878 821 €,
- un total charges de 161 525 310 €,
- **il dégage un bénéfice de 4 353 511 €.**

Principes comptables

Ces comptes sont présentés sous le référentiel des normes françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement n'a été apporté dans les méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

- Réforme des actifs

Depuis l'exercice 2005/2006, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

- Concessions, brevets et droits similaires

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans

- Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement de l'exercice s'élèvent à 129 526 €. Ils n'ont pas été immobilisés, comme les frais de recherche et développement engagés au cours des exercices antérieurs.

- Fonds commerciaux :

Une règle d'évaluation a été mise en oeuvre pour appréhender la juste valeur des fonds commerciaux.

- Les fonds de faible importance (dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 personnes) sont amortis sur la durée des contrats commerciaux repris.
- Pour les autres fonds, des tests annuels de valeurs sont réalisés afin de suivre l'évolution du chiffre d'affaires et l'évolution des effectifs observées sur le périmètre du fonds repris.

- Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation des biens.

Catégorie	Amortissements	
	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Installations & agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

2. Information financière

- Immobilisations financières :

Au cours des exercices précédents, les immobilisations financières étaient inscrites pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Depuis l'exercice précédent, la société SII opte pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'acquisition des titres.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Titres de participation

Les frais d'acquisition des titres de participation de la société Concatel ont été incorporés au prix de revient de ces titres. Sur le plan fiscal, ces frais d'acquisition sont amortis sur cinq ans ; d'où la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire au 31/03/2010 de 116 K€.

Le protocole d'accord prévoyant une clause de révision de prix en fonction des résultats futurs (earn out), le coût d'entrée des titres de participation de la société Concatel est provisoire.

La valeur d'inventaire des titres des filiales créées par SII est déterminée en tenant compte de la quote-part de SII dans les capitaux propres de ces sociétés.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés acquises par SII correspond à leur valeur d'usage déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base des données disponibles et de prévision établies sur un horizon de 7 ans. La combinaison du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini correspond aux valeurs usuellement retenues dans le secteur.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

- Actions d'autocontrôle

Les actions SII détenues par la société dont le volume excède le total des options exerçables des plans de stock-options d'achat actuellement en cours et des actions attribuées gratuitement, ont été inscrites au poste « Autres titres immobilisés ». La valeur globale de ces actions est de 4 124 249 € soit 906 346 actions correspondant au programme de rachat d'actions et au contrat de liquidité. Ces actions d'autocontrôle sont dépréciées au 31/03/2010 à hauteur de 408 231 €.

- Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre des actions SII détenues au 31/03/2010 est de 61 246. Ces titres sont inscrits au compte « Autres titres immobilisés - Actions propres contrat de liquidité » pour une valeur globale de 270 923 €. Les liquidités disponibles sont inscrites au poste « Autres immobilisations financières - créances sur contrat de liquidité ».

Toutes les opérations d'achat et de vente ont été portées en produits et charges exceptionnels.

- Stocks et en cours

Pour les contrats en régie à exécution successive, les prestations effectuées et non facturées sont comptabilisées en factures à établir.

Les contrats forfaitaires font l'objet d'une évaluation individuelle en fin d'exercice. Ils sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production.

Dans le cas d'une perte prévisible à terme, une provision égale à la perte prévisionnelle est constituée.

- Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

- Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale ainsi que les valeurs mobilières de placements constituées de parts d'OPCVM monétaires.

Dans le cadre du programme de rachat de nos propres actions, 1 699 404 actions SII figurent à l'actif du bilan en « immobilisations financières » et en « valeurs mobilières de placement ». Les 793 058 titres inscrits en « valeurs mobilières de placement » pour un montant global de 3 894 068 €, correspondent aux plans de stock-options en cours et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la nouvelle réglementation, ces actions propres ont fait l'objet au 31/03/2010 d'une dépréciation à hauteur de 466 656 euros et d'une provision pour charges à hauteur de 511 903 €.

	Nombre d'actions	Coût d'entrée	Valorisation	Dépréciation	Provision
Plan 2008	61 825	5,44	336 099		308 301
Plan 2009	96 769	5,05	488 645		203 602
Actions affectées	158 594		824 744		511 903
Plan 2005	336 000	4,57	1 536 480	157 920	
Plan 2006	294 210	5,13	1 509 718	303 036	
Plan 2008	4 254	5,44	23 126	5 700	
Actions disponibles	634 464		3 069 324	466 656	
Total	793 058		3 894 068	466 656	511 903

2. Information financière

Les principales caractéristiques des plans en cours sont les suivantes :

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2008	Plan 2009
Nombre d'options d'achat attribuées	336 000	294 210		
Nombre d'actions gratuites attribuées			66 079	96 769
Prix d'exercice	5,27 €	6,57 €		

Les nombres d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2009/10 et au cours de l'exercice précédent s'élevaient respectivement à 96 769 et 66 079 actions. L'exercice des options d'achat et l'acquisition des actions gratuites sont soumis à la condition de présence. La valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 % est la juste valeur.

- Provisions

La provision pour garanties données aux clients fait l'objet d'une évaluation annuelle en fonction de statistiques sur les temps consacrés aux garanties au cours de l'exercice écoulé.

Les autres provisions sont constituées dès que le fait générateur est connu de l'entreprise.

- Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Divers contrats de location longue durée

en milliers € pour	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Location simple (locaux)	1 677	6 669	3 015	11 362
Location - financement	596	543	Néant	1 138
Autres obligations long terme	96	163	Néant	259
TOTAL	2 369	7 375	3 015	12 759

- Droit individuel à la formation

115 065 heures étaient dues au 31/03/2010 au titre du DIF.

- Nantissement d'actions de l'émetteur au nominatif pur

Sans objet à la connaissance de la société.

- Nantissement d'actifs de l'émetteur

Pas d'engagement assorti de sûreté réelle sur tous types d'investissements (corporel, incorporel ou financier).

Engagements donnés pour indemnités de départ à la retraite

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite sont couverts pour partie par un contrat d'assurance souscrit depuis le 1^{er} avril 1999. Le montant théorique des droits de chacun des salariés acquis au 31 mars 2010 a été évalué en retenant les principes suivants :

- table de mortalité réglementaire prescrite par le Code des Assurances (TH.0002 (hommes) et TF.0002 (femmes)),
- taux annuel net de capitalisation : 3 %,
- taux annuel d'inflation : 1 %,
- taux annuel net de revalorisation des salaires : 2 %,
- taux de charges sociales : 50 %,
- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié,
- horizon illimité.

L'excédent entre la réserve constituée et le montant théorique des droits de chacun des salariés est porté en engagement hors bilan.

Au 31 mars 2010, les réserves auprès de l'assurance s'élevaient à 480 656 € et les engagements hors bilan à 697 000 €, soit des indemnités totales de 1 177 656 €.

EVENEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 8 avril 2010, le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie Aida Development GmbH. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1^{er} avril 2010.

Certifiée EN9100, Aida a développé une expertise dans la conception d'intérieur de cabines et de sièges d'avions, ainsi que dans l'intégration de systèmes, les structures composites et les systèmes embarqués.

Aida, dont le siège est à Schwäbisch Hall, près de Stuttgart, est également présente à Hambourg et Munich. La société compte dans son portefeuille des clients prestigieux, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, qui représente plus de 80 % de son activité. Aida est membre de l'Association Allemande des Industriels de l'Aéronautique (BDLI). Les autres secteurs d'activité sont l'énergie et l'automobile.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2009, avec un effectif de 45 personnes.

2. Information financière

ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs brutes au 01/04/2009	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/03/2010
		Acquisitions	Cessions Virements	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 034 440	334 648	6 018	3 363 071
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 034 440	334 648	6 018	3 363 071
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 183			27 183
Installations générales, agencements, aménagements	3 308 061	263 185	312 628	3 258 618
Matériel de transport	293 553		42 317	251 235
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 430 878	332 737	146 970	3 616 644
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	9 932	12 730	22 662	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 069 606	608 651	524 577	7 153 680
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	8 918 897	513 370	163 497	9 268 770
Autres titres immobilisés	2 905 774	2 913 336	1 423 937	4 395 173
Prêts et autres immobilisations financières	1 084 809	1 344 394	1 313 901	1 115 302
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12 909 480	4 771 099	2 901 335	14 779 245
TOTAL	23 013 527	5 714 399	3 431 930	25 295 996

AMORTISSEMENTS

	01/04/2009	Dotations	Reprises	31/03/2010
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	898 255	90 900	6 018	983 137
TOTAL AMORTISSEMENTS INCORPORELS	898 255	90 900	6 018	983 137
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 585	5 437		21 022
Installations générales, agencements, aménagements	934 538	443 387	311 739	1 066 186
Matériel de transport	157 303	54 604	34 408	177 499
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 083 748	540 780	146 970	2 477 557
Emballages récupérables, divers				
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELS	3 191 175	1 044 207	493 118	3 742 264
TOTAL	4 089 430	1 135 107	499 135	4 725 401

2. Information financière

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

	01/04/2009	Dotations	Reprises	31/03/2010
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires dont majorations exceptionnelles de 30 %	2 293	113 554		115 847
Implantations étrangères avant 1/1/1992				
Implantations étrangères après 1/1/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	2 293	113 554		115 847
Provisions pour litiges	91 973	376 333	55 771	412 535
Provisions pour garanties données aux clients	78 000		44 000	34 000
Provisions pour pertes sur marchés à terme	9 980	3 470	9 980	3 470
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 152 833	950 538	272 488	1 830 883
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 332 786	1 330 341	382 239	2 280 888
Dépréciations immobilisations incorporelles	819 350	250 328		1 069 678
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	289 905	588 381	78 537	799 749
Dépréciations autres immobilisations financières	676 333		268 102	408 231
Dépréciations stocks et en-cours				
Dépréciations comptes clients	67 610	159 414	3 799	223 225
Autres dépréciations	892 888	370 770	426 232	837 426
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	2 746 086	1 368 893	776 670	3 338 309
TOTAL	4 081 164	2 812 788	1 158 909	5 735 043
Dotations et reprises d'exploitation		2 110 853	598 634	
Dotations et reprises financières		588 381	556 550	
Dotations et reprises exceptionnelles		113 554		

2. Information financière

CRÉANCES ET DETTES

	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	123 195	123 195	
Autres immobilisations financières	992 107	68 471	923 636
Clients douteux ou litigieux	272 732	262 732	
Autres créances clients	57 995 176	57 995 176	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	33 012	33 012	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 000	62 000	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices	1 416 849	1 416 849	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	390 394	390 394	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	5 967 896	204 545	5 763 351
Débiteurs divers	91 434	91 434	
Charges constatées d'avance	1 476 540	1 476 540	
TOTAL DES CRÉANCES	68 811 337	62 124 350	6 686 987
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	269 420		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	307 064		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an max à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 966 461	2 966 461		
Personnel et comptes rattachés	11 451 553	11 451 553		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 822 985	11 822 985		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	12 514 023	12 514 023		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 235 901	2 235 901		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	129 927	129 927		
Groupe et associés				
Autres dettes	3 880 816	1 286 816	2 594 000	
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 061 373	2 061 373		
TOTAL DES DETTES	47 063 038	44 469 038	2 594 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

2. Information financière

FONDS COMMERCIAUX

Éléments	Valeurs nettes
Éléments acquis du fonds de commerce	955 720

TOTAL	955 720
--------------	----------------

ÉVALUATION D'ÉLÉMENTS ACTIFS

Valeurs mobilières de placement	Valeur bilan	Prix marché	Dépréciations - Provisions
OPCVM (SICAV et FCP)	3 080 816	3 081 043	
Actions SII affectées à des plans déterminés (plans de stock-options et d'attributions d'actions gratuites)	824 744	312 841	511 903
Actions SII disponibles pour être attribuées	3 069 324	2 602 668	466 656
TOTAL	6 974 883	5 996 552	978 559

PRODUITS À RECEVOIR

	31/03/2010	31/03/2009
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	12 077 573	15 099 748
Clients factures à établir à 19,60 %	12 077 573	15 095 575
Clients factures à établir Export		4 173
AUTRES CRÉANCES	183 767	187 758
Fournisseurs - avoirs non parvenus	29 439	27 549
Salariés - produits à recevoir	319	5 587
Organismes sociaux - C.P.A.M. - P.A.R.(JSS)	62 000	44 830
Intérêts courus compte courant SII	34 313	39 075
Divers - Autres produits à recevoir	57 696	70 717
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	15 019	68 694
Intérêts courus SICAV-FCP	15 019	68 694
BANQUES ET ÉTABLISSEMENT FINANCIERS	16 186	
Intérêts courus sur comptes à terme CIC	16 186	
TOTAL	12 292 544	15 356 200

2. Information financière

CHARGES À PAYER

	31/03/2010	31/03/2009
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	587 448	532 821
Fournisseurs - factures non parvenues	587 448	532 821
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	81 237	283 929
Fournisseurs immo. - factures non parvenues	81 237	283 929
DETTES FISCALES ET SOCIALES	17 644 686	16 844 076
Dettes provisionnées pour congés payés	8 734 914	8 195 680
Personnel - charges à payer - notes de frais	474 967	511 936
Personnel - charges à payer - primes	859 000	1 024 900
Personnel - charges à payer - prime vacances	638 941	635 574
Personnel - charges à payer	114 200	
Organismes sociaux - charges à payer	4 586 763	4 358 086
Etat - charges à payer	2 235 901	2 117 900
AUTRES DETTES	3 877 815	3 656 770
Clients - avoir à établir à 19,6 %	627 302	247 771
Divers - autres charges à payer	3 250 513	3 408 999
TOTAL	22 191 187	21 317 596

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	31/03/2010	31/03/2009
CHARGES D'EXPLOITATION	1 476 540	1 193 961
Charges constatées d'avance	1 476 540	1 193 961
TOTAL	1 476 540	1 193 961

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	31/03/2010	31/03/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 061 373	1 995 312
Produits constatés d'avance	2 061 373	1 995 312
TOTAL	2 061 373	1 995 312

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de SII s'élève au 31/03/2010 à 40 000 000 €. Il est composé de 20 000 000 actions d'une valeur nominale de 2 €.

2. Information financière

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2009/10 aux organes de surveillance s'élèvent à 119 530 €.

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2009/10 aux organes de direction s'élèvent à 108 000 €.

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	6 579 424	2 265 513	4 313 911
Résultat exceptionnel	-240 421	-82 785	-157 636
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-253 003	-87 117	-165 886
Crédits d'impôts		-63 455	63 455
Impact fiscal sur charges non déductibles et produits non imposables		-274 488	274 488
Abattement contribution sociale sur les bénéfices		-25 179	25 179
RÉSULTAT COMPTABLE	6 086 000	1 732 489	4 353 511

La société a déposé une demande de crédit d'impôt recherche pour un montant de 38 858 euros, comptabilisé en déduction du montant de l'impôt de l'exercice.

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

	31/03/2010	31/03/2009
--	------------	------------

IMPÔT DÛ SUR :

TOTAL ACCROISSEMENTS

IMPÔT PAYÉ D'AVANCE SUR :

Organic	70 824	77 156
Participation des salariés	253 003	1 681 280
Effort construction	97 044	98 832
Plus-values latentes sur OPCVM	227	54

TOTAL ALLÈGEMENTS

	421 098	1 857 322
--	---------	-----------

SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE

	-421 098	-1 857 322
--	----------	------------

EFFECTIFS FIN D'EXERCICE

	31/03/2010	31/03/2009
Ingénieurs et Cadres	2 162	2 145
Techniciens et Agents de maîtrise	175	185
TOTAL	2 337	2 330

2. Information financière

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Entreprises liées
Participations	8 469 021
Créances clients et comptes rattachés	7 540
Autres créances	5 597 126
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 645
Autres produits financiers	132 562

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	SII Polska	SII SRO	SII Belgium	SII Services	SII SA	SII Luxembourg	Concatel
Siège social	Varsovie Pologne	Prague Rep. Tchèque	Bruxelles Belgique	Casablanca Maroc	Grand Lancy Suisse	Steinfort Luxembourg	Barcelone Espagne
Capital	105 359	98 371	600 000	87 681	105 071	100 000	415 658
Capitaux propres	1 992 573	78 537	4 626	-65 196	96 360	- 305 574	2 192 047
Q.P. Détenue	70 %	100 %	99,17 %	100 %	100 %	100 %	80 %
Dividendes encaissés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Valeur comptable des titres détenus							
- Brute	73 770	100 000	595 000	87 681	95 059	100 000	8 217 260
- Nette	73 770	78 537	4 395		95 059		8 217 260
Prêts et avances	100 000	111 683	101 668	432 851	3 784 138	403 244	1 000 000
Cautions							
Chiffre d'affaires	7 176 626	1 052 695	641 510	121 871	3 682 625	7 750	15 502 244
Résultat exercice	846 320	80 432	-260 816	-131 404	66 427	-335 278	393 708

2. Information financière

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000 000	40 000 000	40 000 000	6 000 000	6 000 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	20 000 000	20 000 000	20 000 000	3 000 000	3 000 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	162 473 673	165 970 978	146 120 568	126 760 219	105 754 240
Résultat avant impôts, participation, dotations amortissements et provisions	9 131 712	16 993 302	16 160 576	14 722 662	14 026 710
Impôts sur les bénéfices	1 732 489	4 091 358	4 028 450	4 246 284	3 996 377
Participation des salariés	253 003	1 681 280	1 914 661	1 774 746	1 702 933
Dotations amortissements et provisions	2 792 709	3 166 642	1 877 339	670 361	1 002 936
Résultat net	4 353 511	8 054 022	8 340 126	8 031 271	7 324 464
Résultat distribué	1 125 168	1 132 447	1 002 347	1 110 000	1 020 000
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations amortissements et provisions	0,36	0,56	0,51	2,90	2,78
Résultat après impôts, participation, dotations amortissements et provisions	0,22	0,40	0,42	2,68	2,44
Dividende attribué	0,06	0,06	0,05	0,37	0,34
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2 321	2 330	2 027	1 768	1 437
Masse salariale	89 081 810	89 152 295	77 691 512	67 930 120	55 853 530
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	40 501 867	39 640 989	34 762 510	30 042 670	24 264 889

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

3.1 Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social

SII
65, rue de Bercy – 75012 Paris.

Forme juridique

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Législation applicable

La société est soumise au droit français.

Date de constitution et durée de la société

SII a été constituée le 21 février 1979 pour une durée de 99 ans, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

La société, initialement constituée sous la forme de société à responsabilité limitée (SARL), a été transformée en société anonyme (SA) le 13 juin 1985. Dans un premier temps, SA à conseil d'administration puis, le 20 décembre 2007, SA à directoire et conseil de surveillance.

Lieu et numéro d'enregistrement

SII est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 315 000 943.

Le code NAF est 6202A « conseil en systèmes et logiciels informatiques ».

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la fourniture de toutes prestations dans le domaine de l'informatique,
- la prise à bail de tous locaux, l'acquisition ou la cession de tous baux,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant

se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Droit de vote double (article 9 des statuts)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Directoire : nomination, durée et rémunération (article 10 des statuts)

1 La société est dirigée par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.

2 Les membres du directoire sont nommés pour une durée de six ans et sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Tout membre du directoire peut être révoqué par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.

Au cas où l'intéressé aurait conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

membre du directoire n'a pas pour effet de résilier ce contrat.

- 3 Le conseil de surveillance détermine la rémunération des membres du directoire et confère à l'un d'eux la qualité de président.

Les membres du directoire se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins tous les trois mois, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation ; ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Le président du directoire préside les séances.

Pour la validité des délibérations, la présence de la moitié au moins des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Directoire : pouvoirs et obligations (article 11 des statuts)

- 1 Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, sauf dans les cas prévus par la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation ou de cession, doivent être préalablement autorisées par le conseil de surveillance dans la mesure où le montant global dépasse deux cent cinquante mille euros.

Outre ce montant, le directoire est habilité à consentir des prêts ou avances au personnel dans des limites individuelles et globales qui seront fixées par le conseil de surveillance.

Le directoire convoque les assemblées générales, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

- 2 Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

- 3 Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général.

Les actes engageant la société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du président du directoire, de l'un des directeurs généraux, ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Conseil de Surveillance : nomination, durée et rémunération (article 12 des statuts)

- 1 Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

- 2 La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de six ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du conseil de surveillance en fonction.

- 3 Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de cinq actions.

Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

4 Lorsqu'à la clôture d'un exercice, la part du capital détenue, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dudit Code (actions des salariés faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ces derniers n'ont pas la libre disposition), représente plus de 3 %, un membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

Les candidats à la nomination au poste de membre du conseil de surveillance salarié actionnaire sont désignés dans les conditions suivantes :

- a) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est exercé par les membres du conseil de surveillance de ces fonds communs de placement, les candidats sont désignés en son sein par ce conseil.
- b) Lorsque le droit de vote attaché aux actions détenues par les salariés ou par les fonds communs de placement dont ils sont membres est directement exercé par ces salariés, les candidats sont désignés à l'occasion de la consultation prévue à l'article L.225-106 du Code de commerce soit par les salariés actionnaires spécialement réunis à cet effet, soit dans le cadre d'une consultation écrite.

Les modalités de désignation des candidats non définies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ou par les présents statuts, sont arrêtées par le président du conseil de surveillance, notamment en ce qui concerne le calendrier de désignation des candidats.

Une liste de tous les candidats valablement désignés est établie. Celle-ci doit comporter au moins deux noms. La liste des candidats est annexée à l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Le membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions applicables à toute nomination de membre du conseil de surveillance, hormis la durée de son mandat.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale la liste des candidats par ordre de préférence. Celui des candidats visés ci-dessus qui aura recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire sera désigné comme membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires.

Ce membre n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal de membres du conseil de sur-

veillance prévus par l'article L.225-69 du Code de commerce.

La durée des fonctions du membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires est de trois ans. Toutefois son mandat prend fin de plein droit et il est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) ou d'actionnaire. Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le conseil de surveillance pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas de vacance du poste de membre du conseil de surveillance représentant les salariés actionnaires pour quelque cause que ce soit, son remplacement s'effectuera dans les conditions prévues ci-dessus ; il sera désigné par la prochaine assemblée générale pour une nouvelle période de trois ans.

Les dispositions relatives à cet article cesseront de s'appliquer lorsqu'à la clôture d'un exercice, le pourcentage de capital détenu par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 précité, dans le cadre prévu par les dispositions de l'article L.225-102 précité, représentera moins de 3 % du capital, étant précisé que le mandat de tout membre du conseil de surveillance nommé en application de cet article expirera à son terme.

Les dispositions relatives au paragraphe 3 du présent article ne sont pas applicables au représentant des salariés actionnaires. Néanmoins, il devra détenir, soit individuellement, soit à travers un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) régi par l'article L.214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

- 5 Le conseil de surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au conseil de surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.
- 6 Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La convocation est faite par tous moyens, et même verbalement. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Toutefois, le président du conseil de surveillance convoque le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

Tout membre du conseil peut donner mandat, par tous moyens pouvant être justifiés, à un autre membre de le représenter à une séance du conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Le président du conseil de surveillance a la faculté de décider que les membres du conseil de surveillance pourront participer à une réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective ; le recours à ce procédé est exclu lorsque la réunion du conseil a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et consolidés.

Conseil de Surveillance : pouvoirs et obligations (article 13 des statuts)

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le président du directoire et éventuellement les directeurs généraux.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le directoire.

Il donne au directoire, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 11 ci-dessus.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions prévues par la loi ; elles sont réunies au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de la convocation.

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

Sous réserve du droit de vote double mentionné à l'article 9 des statuts et des dispositions légales, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ou, s'il n'est pas domicilié en France, par un intermédiaire inscrit pour son compte, conformément aux dispositions légales.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire désigné à cet effet.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont les mentions sont réglementées.

La participation aux assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil de surveillance dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote et les procurations qui parviendraient à la société au-delà de la limite prévue par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du conseil spécialement délégué à cet effet par le conseil. À défaut l'assemblée désigne elle-même son président.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

Affectation et répartition des résultats (article 18 des statuts)

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital

Capital social

Le capital social est de quarante millions d'euros, divisé en vingt millions d'actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2 euros. Les actions sont librement négociables. Elles sont, soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

- Capital autorisé non émis : la seule délégation financière en matière d'augmentation de capital consentie au directeur correspond à la délégation d'augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.
- Capital potentiel : néant.
- Autres titres donnant accès au capital : néant.
- Titres ayant des droits spécifiques : le seul droit spécifique est relatif aux titres ayant des droits de vote double (cf. § 3.1).

Tableau récapitulatif des délégations en vigueur au 31 mars 2010

Délégations pour augmentation de capital	Date de la délégation	Echéance	Montant autorisé (€)	Exercice 2009/10 (€)	Autorisation résiduelle(€)
Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	AG du 17/09/2009	17/11/2011	400 000	Néant	400 000

Autorisation de réduction de capital	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (€)	Exercice 2009/10 (€)	Autorisation résiduelle(€)
Réduction du capital par l'annulation d'actions préalablement rachetées par la société	AG du 17/09/2009	17/11/2011	4 000 000	Néant	4 000 000

Autres autorisations	Date de l'autorisation	Echéance	Montant autorisé (titres)	Exercice 2009/10 (titres)	Autorisation résiduelle (titres)
Attribuer des actions gratuites	AG du 17/09/2009	17/11/2012	200 000	0	200 000
Attribuer des stock-options	AG du 17/09/2009	17/11/2012	1 000 000	0	1 000 000
Procéder au rachat de ses propres titres	AG du 17/09/2009	17/03/2011	681 461	442 111	239 350

Les attributions d'actions gratuites et d'options d'achat d'actions correspondent à des actions préalablement achetées sur le marché par la société, dans le cadre du programme de rachat de titres, qui n'affecte pas le montant du capital social. Aucun plan relatif à des BSA, BSCE ou autres obligations convertibles n'a été autorisé.

Tableau d'évolution du capital sur cinq ans

Date	Nature de l'opération	Variation de capital	Nombre de titres émis/détruits	Capital social	Nombre de titres correspondant
28 Novembre 2007	Augmentation de capital par incorporation de réserves	+ 36 000 000 €	+ 18 000 000	42 000 000 €	21 000 000
6 Mars 2008	Réduction de capital par annulation de titres	- 2 000 000 €	- 1 000 000	40 000 000 €	20 000 000

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

3.3 Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2010

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Famille HUVÉ	11 008 260	55,04 %	21 805 550	71,56 %
dont Bernard	8 111 660	40,56 %	16 012 350	52,54 %
Christiane	296 800	1,48 %	593 600	1,95 %
Arnaud	879 900	4,40 %	1 759 800	5,78 %
Alexia	879 900	4,40 %	1 759 800	5,78 %
Alban	840 000	4,20 %	1 680 000	5,51 %
Personnel et FCPE	1 447 852	7,24 %	2 700 154	8,86 %
Parvus Asset Management	1 199 108	6,00 %	1 199 108	3,94 %
Oddo Asset Management	1 045 632	5,23 %	1 045 632	3,43 %
Autodétention	1 760 650	8,80 %	-	-
Public	3 538 498	17,69 %	3 721 447	12,21 %
Total	20 000 000	100,00 %	30 471 891	100,00 %

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Il est précisé par ailleurs, que la société ne réalise aucun TPI.

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu depuis le 31 mars 2010 de variation significative de l'actionnariat tel que présenté ci-dessus.

Nous vous rappelons néanmoins que par courrier du 26 avril 2010, la société Parvus Asset Management (UK) LLP] (7 Clifford Street, Londres, W1S 2WE, Royaume-Uni)

a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 avril 2010, par suite d'une cession d'actions SII sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société SII et détenir 830 768 actions SII représentant autant de droits de vote, soit 4,15 % du capital et 2,58 % des droits de vote de la société (Avis AMF 210C0361).

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

3.4 Évolution de l'actionnariat

	Situation 31 mars 2008			Situation 31 mars 2009			Situation 31 mars 2010		
	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% droits de vote
Famille HUVÉ	10 962 290	54,81	70,16	11 008 260	55,04	71,27	11 008 260	55,04	71,56
Parvus Asset Management	1 849 389	9,25	6,06	1 849 389	9,25	6,06	1 199 108	6,00	3,94
Oddo Asset Management	1 045 632	5,23	3,43	1 045 632	5,23	3,43	1 045 632	5,23	3,43
Autodétention	1 101 278	5,51	-	1 318 539	6,59	-	1 760 650	8,80	-

3.5 Participation des salariés au capital social

Participation des salariés, au capital de la société, au 31 mars 2010 (titres faisant l'objet d'une gestion collective via un PEE et un Fonds dédié).

Nombre de titres détenus : **104 522**

Nombre de porteurs : **330**

Source : BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - FCPE SII.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

3.6 Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois

Date	Plus haut cours (€)	Plus bas cours (€)	Cours moyen (clôture - €)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nombre de séances de cotation
Janvier 2009	4,490	4,030	4,320	146 341	648,60	21
Février 2009	4,400	3,400	3,875	27 836	109,16	20
Mars 2009	3,900	3,500	3,765	71 110	265,49	22
Avril 2009	3,800	3,500	3,726	51 744	190,02	20
Mai 2009	3,900	3,650	3,809	68 822	261,28	20
Juin 2009	4,680	3,860	4,264	80 915	344,25	22
Juillet 2009	4,250	3,940	4,011	22 743	90,99	23
Aout 2009	4,770	3,950	4,305	89 473	381,03	21
Septembre 2009	5,200	4,380	4,849	85 518	409,87	22
Octobre 2009	5,270	4,710	4,941	114 501	585,58	21
Novembre 2009	4,700	4,400	4,573	49 693	227,30	21
Décembre 2009	4,700	4,240	4,489	55 231	247,10	22
Janvier 2010	4,700	4,440	4,528	127 203	579,38	20
Février 2010	4,700	4,100	4,430	46 677	206,25	20
Mars 2010	4,250	3,920	4,096	596 777	2 413,09	23
Avril 2010	4,290	3,780	4,070	545 205	2 250,73	20
Mai 2010	4,250	3,930	4,073	747 249	3 086,47	21
Juin 2010	4,570	4,080	4,288	443 204	1 874,87	22

Source <https://MyListing.euronext.com>

3.7 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, a été signé le 1^{er} septembre 2005 entre l'émetteur et la société de bourse CM-CIC Securities. Ce contrat est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction (cf. note 6.2 § 2.3 – Annexe aux comptes consolidés).

3.8 Programme de rachat d'actions

3.8.1 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les assemblées générales des 18 septembre 2008 et 17 septembre 2009, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 697 697
Cours moyen des achats : 4,18 €
- Nombre d'actions vendues : 217 408
Cours moyen des ventes : 4,30 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 1 760 650
Valeur évaluée au cours d'achat : 8 289 240 €
Valeur nominale : 3 521 300 €

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

Motifs des acquisitions	Nombre d'actions	% du capital
Animation du cours	210 069	1,05 %
Actionnariat salarié	0	0,00 %
Opérations de croissance externe	487 628	2,44 %
Annulation	0	0,00 %

	Actionnariat salarié	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	38 178*	0	0

* Attributions d'actions gratuites existantes

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale.

3.8.2 Proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'assemblée générale à caractère mixte du 17 septembre 2009 avait renouvelée l'autorisation donnée au directoire pour procéder au rachat des actions de la société. Cette autorisation a été utilisée. Sa durée de validité n'étant que de dix huit mois, il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation suivant les modalités suivantes : Acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces acquisitions seraient réalisées en vue de :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SII, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la onzième résolution de l'assemblée générale du 17 septembre 2009 relative à l'autorisation de réduction du capital,

- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à l'échéance ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourraient, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 965 316 euros.

3.8.3 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 septembre 2010.

1) Nombre de titres de capital détenus arrêtée à la date du 30/06/2010

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 883 114 actions représentant 9,42 % du capital de la société.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 16 septembre 2010.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 16 septembre 2010 soit jusqu'au 15 mars 2012.
- **Titres concernés** : actions ordinaires.
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 2 000 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 883 114 (soit 9,42 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 116 886 actions (soit 0,58 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Les objectifs, prix maximum d'achat et montant maximal du programme** sont rappelés dans le §3.8.2 ci-dessus.

3.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en période d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 3.3.
- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé toutefois qu'il existe un droit de vote double pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire décrit au paragraphe 3.1 (article 9 des statuts).
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 10 des statuts décrites au paragraphe 3.1.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3.8 (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital au paragraphe 3.2.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

3.10 Renseignements concernant les mandataires sociaux

3.10.1 Mandats et fonctions

Conseil de surveillance

Mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance de la société SII au 31 mars 2010.

	Mandats	Fonctions	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Bernard Huvé	Président du CS		SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Jean-Yves Le Metayer	Vice-président du CS	Membre du comité d'audit	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13
Alexia Slape	Membre du CS	Membre du comité d'audit et du comité des rémunérations et des nominations	SII	AGM 17/09/2009	AGO comptes 2014/15
Jean-Yves Fradin	Membre du CS	Membre du comité des rémunérations et des nominations	SII	AGM 20/12/2007	AGO comptes 2012/13

Note : Jean-Yves Le Metayer et Alexia Slape n'ont jamais exercé d'activité dans le groupe SII.

Tous les membres du conseil de surveillance ont été nommés pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2007, à l'exception de Madame Alexia Slape nommée pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte du 17 septembre 2009.

Directoire

Mandats et fonctions exercés par les membres du directoire de la société SII au 31 mars 2010.

	Mandats	Fonctions	Société	Date de nomination	Echéance du mandat
Eric Matteucci	Président du directoire	Directeur Administratif & Financier	SII	CS 20/12/2007	19/12/2013
Patrice Demay	Membre du directoire	Directeur des opérations France	SII	CS 20/12/2007	19/12/2013
Jean-Paul Chevée	Membre du directoire	Directeur des opérations internationales	SII	CS 20/12/2007	19/12/2013

Tous les membres du directoire ont été nommés pour la première fois lors du conseil de surveillance du 20 décembre 2007.

Autres mandats des membres du directoire au sein du groupe SII.

Eric Matteucci	SII Belgique SA SII République Tchèque S.A.R.L. SII Suisse SA SII Services Maroc S.A.R.L. SII Luxembourg SA	Administrateur délégué Gérant Président du conseil d'administration Co-Gérant Président du conseil d'administration
Jean-Paul Chevée	SII Belgique SA SII Suisse SA SII Services Maroc S.A.R.L. SII Luxembourg SA	Administrateur délégué Administrateur Co-Gérant Administrateur
Patrice Demay		N/A

Préalablement (sur les cinq dernières années) Eric Matteucci était directeur financier du groupe SII puis responsable de l'agence de Rennes, Patrice Demay responsable de l'agence de Toulouse et Jean-Paul Chevée responsable de l'agence d'Aix-en-Provence.

Il est à noter que les trois nominations au directoire correspondent à des promotions internes et que les membres du directoire n'ont aucun autre mandat ou fonction dans des sociétés françaises ou étrangères en dehors du groupe SII.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

3.10.2 Informations sur les mandataires sociaux

- Madame Alexia Slape est la fille de Monsieur Bernard Huvé.
- Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société des membres du conseil de surveillance et du directoire de la société et leurs intérêts privés.

En outre, à la connaissance de SII, aucun de ses mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années, n'a :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
- été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation,
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels),

- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance ou du directoire a été sélectionné en cette qualité.

Monsieur Bernard Huvé a nanti 600 000 actions SII au profit d'une banque.

Monsieur Eric Matteucci a nanti 70 000 actions SII au profit d'une banque.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil de surveillance et du directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la société exceptées celles-ci-dessus.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil de surveillance et du directoire à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.10.3 Rémunération des mandataires sociaux

Membres du conseil de surveillance

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2008/09 dus		Montants au titre de l'exercice 2009/10 dus	
		versés		versés
Bernard Huvé				
- Rémunération fixe	150 000	150 000	67 200	67 200
- Rémunération variable	52 330*	50 230	14 156	52 330*
- Jetons de présence	0	0	0	0
- Attribution de titres	0	0	0	0
- Avantages en nature	0	0	0	0
Total	202 330	200 230	81 356	119 530
Jean-Yves Le Métayer	0	0	0	0
Alexia Slape	N/A	N/A	0	0
Jean-Yves Fradin	0	0	0	0

*La part variable due au titre de l'exercice 2008/09 est versée au cours de l'exercice suivant.

Notes :

1/ La rémunération de Monsieur Bernard Huvé correspond à ses fonctions de président du conseil de surveillance. La partie variable de celle-ci est basée sur le résultat net part du groupe SII.

2/ Les membres du conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature ni de plan de retraite complémentaire, pension ou autre avantage, ni de jeton de présence.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

Membres du directoire

(en euros)	Montants au titre de l'exercice 2008/09		Montants au titre de l'exercice 2009/10	
	dus	versés	dus	versés
Eric Matteucci				
- Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 239	2 239	2 340	2 340
Total	182 239	182 239	182 340	182 340
Patrice Demay				
- Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 424	2 424	2 561	2 561
Total	182 424	182 424	182 561	182 561
Jean-Paul Chevée				
- Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000
- Rémunération variable	0	0	0	0
- Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
- Avantage en nature	2 040	2 040	2 125	2 125
Total	182 040	182 040	182 125	182 125

Note :

Rémunération brutes et avantages en nature au sens des articles L228-13 et L225-93 du Code de commerce. En euros brut (hors cotisation sociale employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales).

Aucune option de souscription ni d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2009/10 aux dirigeants mandataires par l'émetteur ni par une société du groupe.

Aucune option de souscription ni d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice par les dirigeants mandataires au cours de l'exercice 2009/10.

Attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2009/10 aux mandataires sociaux :

Mandataire	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Bernard Huvé	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Le Metayer	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Alexia Slape	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Jean-Yves Fradin	Néant	N/A	N/A	N/A	N/A
Eric Matteucci	02/06/2009	32 177	118 733 €	02/06/2011	02/06/2013
Patrice Demay	02/06/2009	32 099	118 445 €	02/06/2011	02/06/2013
Jean-Paul Chevée	02/06/2009	16 404	60 531 €	02/06/2011	02/06/2013

Notes :

1/ La valorisation des actions est comptabilisée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

2/ Ces actions de performance ont été attribuées aux membres du directoire en fonction du résultat net part du groupe SII (Eric Matteucci), du résultat opérationnel France (Patrice Demay) et du résultat opérationnel des filiales à l'international (Jean-Paul Chevée) correspondant à l'exercice 2008/09 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 21 septembre 2006 septième résolution.

3. Renseignements

de caractère général concernant la société et son capital

Aucune action de performance attribuée aux mandataires sociaux n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009/10.

Obligation de conservation liées aux attributions de stock-options ou d'actions gratuites aux mandataires

Le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire d'attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 10 % des actions issues de l'exercice des options ainsi attribuées.
- 20 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

Autres informations

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrats de travail ⁽¹⁾	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Eric Matteucci président du directoire Date de début de mandat : 20/12/2007 Date de fin de mandat : 20/12/2013	OUI	NON	NON	NON
Patrice Demay membre du directoire Date de début de mandat : 20/12/2007 Date de fin de mandat : 20/12/2013	OUI	NON	NON	NON
Jean-Paul Chevée membre du directoire Date de début de mandat : 20/12/2007 Date de fin de mandat : 20/12/2013	OUI	NON	NON	NON

(1) : La nomination de Monsieur Eric Matteucci en tant que président du directoire fait suite à une longue carrière au sein du groupe SII, en conséquence de quoi, son contrat de travail n'a pas été suspendu. De plus, dans le cadre de son contrat de travail, Monsieur Eric Matteucci supervise les opérations administratives et financières du groupe SII.

4.1 Activités

4.1.1 Marché, positionnement concurrentiel

Le marché de SII recouvre l'ensemble des prestations de conseil et d'ingénierie :

- la conception et les études permettant la réalisation de tout ou partie d'un projet,
- le conseil, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- les architectures réseaux et les systèmes d'information,
- les prestations diverses autour de la qualité, sécurité, ... en matière de systèmes d'information.

Lors de sa conférence de presse du 1^{er} avril 2010, le Syntec informatique a présenté un marché de 40,5 MM€ en 2009 en décroissance de 4 %. Une décroissance exceptionnelle dans un marché qui a été multiplié par cinq sur les vingt années précédentes.

La baisse violente des prix qui a accompagné le ralentissement des activités des années 2002-2004 n'a toujours pas été comblée selon l'indice INSEE des prix dans les services informatiques et l'année 2009 a marqué une nouvelle tendance à la baisse.

La concurrence sur le marché du conseil en technologies qui adresse près de 100 000 consultants, est multiforme et atomisée. La première société a moins de 5 % du chiffre d'affaires total. La topographie du domaine pourrait être la suivante :

- une quinzaine de sociétés de plus de mille personnes, Akka, Alten, Altran, Alyotech, Assystem, Astek, Ausy, CS-SI, Dassault, Eurware, Segula, SII, Teuchos, TIS.
- une cinquantaine de sociétés entre cent et mille personnes,

- plusieurs centaines de sociétés entre dix et cent personnes sur des marchés locaux ou des niches applicatives,
- des divisions de SSII généralistes, telles qu'Atos, Cap Gemini, EDS, GFI, Groupe Open, IGS, OBS, Logica, Sopra ou Stéria,
- des multitudes de sociétés de type TPE, voire des free lance.

Soit une cohorte d'acteurs dans un paysage qui est particulièrement atomisé.

Le résultat du groupe SII pour l'exercice 2009/10 peut se résumer en trois chiffres :

- croissance de 8,5 % du chiffre d'affaires à 190,2 M€ (dont - 1,4 % en organique),
- marge opérationnelle de 3,8 %,
- résultat net part du groupe de 4,2 M€.

4.1.2 Informations chiffrées sectorielles

L'activité de SII se répartit sur deux métiers :

- le conseil en technologies,
- les systèmes d'information et en particulier ceux à base de nouvelles technologies.

4.1.2.1 Conseil en technologies

Dans son étude « La France en bref – édition 2009 » l'Insee évalue les dépenses de recherche en France à environ 40 milliards d'euros dont plus de la moitié est réalisée par les entreprises privées.

Le Syntec informatique évalue le secteur des sociétés de conseil en technologies à 13,5 % du marché global soit environ 5,4 milliards d'euros.

4.1.2.2 Systèmes d'information

Le Syntec informatique évalue le secteur des sociétés de conseil et services informatiques à 57 % du marché global soit environ 22,8 milliards d'euros.

4.1.2.3 Parts de marché de la société

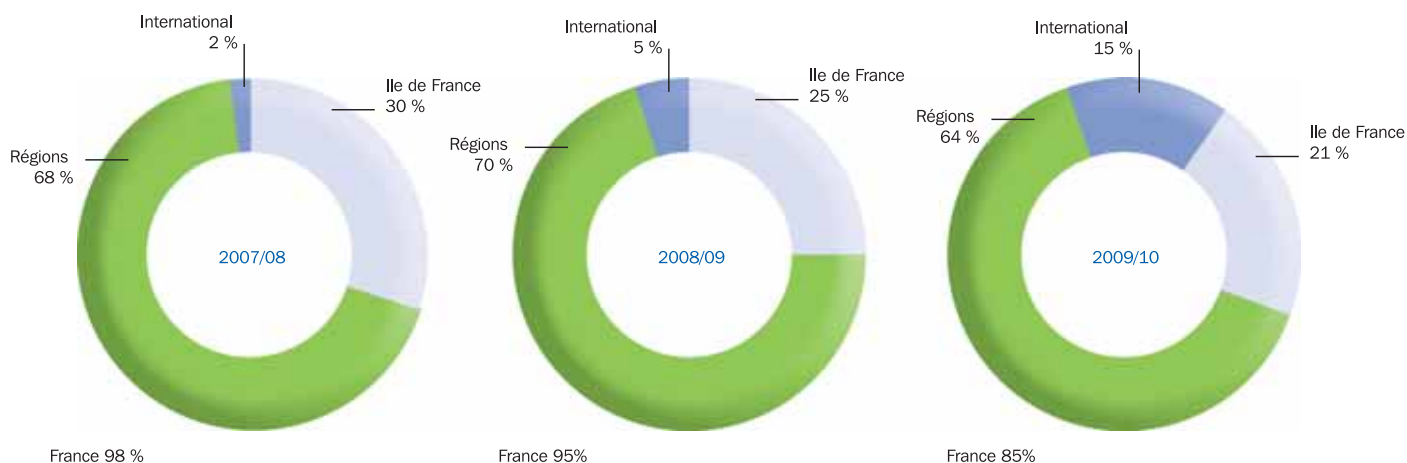
	Syntec Informatique (M€)	SII (M€)	Part de marché France (%)
Conseil et service en informatique	22 800	87	0,4
Conseil en technologies	5 400	103	1,9
Edition de logiciel	11 800	0	0

Sources Syntec Informatique (conférence de presse du 1^{er} avril 2010) et SII.

4. Rapport de gestion

4.1.2.4 Tendances court/moyen terme

La répartition géographique du chiffre d'affaires de la société montre un développement exponentiel à l'international et une répartition stable en France entre l'Ile de France et les régions.



Concernant l'évolution des prestations de la société, trois aspects sont à considérer :

- la répartition du mix conseil en technologies, système d'information se situe sur un ratio 54/46,
- l'évolution de la demande vers des engagements de résultats vis à vis des engagements de moyens (assistance technique) du début des années 2000. Cette tendance est la résultante de la volonté de rationalisation de nos clients. Il s'agit de proposer à nos clients un juste équilibre entre ses besoins de compétence, de réactivité, d'adaptation et de prix. Cette transformation de la demande ne nous pose pas de problème majeur sur le plan technique ou sur les risques qu'elle sous-tend, par contre, elle demande une ingénierie plus importante tant en terme d'investissements (matériel et licences, locaux habilités, méthodes, ...) qu'en terme d'élaboration de nos offres (plus complexe, plus longue et plus coûteuse),
- une pression tarifaire importante amplifiée par la crise.

4.1.3 Organisation interne

La structure est décentralisée.

Le siège social est à Paris, il regroupe les activités suivantes :

- la direction générale,
- la direction du recrutement (logistique, contact école, communication, ...),
- la direction qualité,
- la direction administrative et financière,
 - o gestion du personnel et paye,
 - o comptabilité et contrôle de gestion,
 - o informatique interne,
 - o gestion de trésorerie.

Neuf agences en France représentant 19 implantations géographiques avec l'ensemble de leurs moyens opérationnels (technique, commercial, administration des ventes, recrutement, gestion du personnel).

Dix filiales à l'étranger représentant 16 implantations géographiques différentes.

Cette structure est basée sur une forte délégation. En contrepartie, elle nécessite confiance, transparence, engagement et reporting de l'équipe de direction.

4. Rapport de gestion

4.1.4 Avis et communiqués financiers concernant le groupe SII

En conformité avec les articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau ci-dessous mentionne toutes les informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois.

Contenu	Date	Support
Nombre de droits de vote et d'actions au 28 mai 2009	05/06/2009	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 30 juin 2009	15/07/2009	IR
Document de référence incluant notamment le rapport financier annuel, le rapport du président et les honoraires des CAC	31/07/2009	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2009	06/08/2009	IR
Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel	11/08/2009	IR
Convocation AG mixte	12/08/2009	BALO
Chiffre d'affaires T1	12/08/2009	IR
Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'AG	13/08/2009	IR
Avis de convocation à l'assemblée générale mixte	31/08/2009	JAL
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 août 2009	07/09/2009	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2009	30/10/2009	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2009	06/11/2009	IR
Chiffre d'affaires semestriel 2009/10	12/11/2009	IR
Résultats semestriels 2009/10	23/11/2009	IR
Approbation des comptes annuels	27/11/2009	BALO
Nombre de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2009	08/12/2009	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2009	06/01/2010	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2010	05/02/2010	IR
Chiffre d'affaires T3	10/02/2010	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 28 février 2010	11/03/2010	IR
Acquisition de la société Aida Development GmbH en Allemagne	08/04/2010	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 mars 2010	09/04/2010	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 30 avril 2010	10/05/2010	IR
Chiffre d'affaires annuel 2009/10	11/05/2010	IR
Résultats annuels 2009/10	01/06/2010	IR
Nombre de droits de vote et d'actions au 31 mai 2010	04/06/2010	IR

Note :

L'information réglementée (IR) est disponible sur le site <http://www.info-financiere.fr> ainsi que sur le site de la société <http://www.sii.fr>.

4.2 Indicateurs de performance

La société utilise (principalement) trois indicateurs de performance, à savoir :

- évolution du cours de bourse en corrélation avec des confrères du même secteur d'activités,
- enquête de satisfaction du personnel (cf. 4.3). Enquête annuelle auprès des salariés pour mesurer leur degré de satisfaction du management, du commercial et de la société en général,
- enquête de satisfaction clients (cf. 4.4). Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction avec des signaux d'alerte en cas de dérive ponctuelle.

Ces indicateurs sont en correspondance avec notre politique qualité « la triple satisfaction » ou « comment tenter de trouver l'équilibre entre les différents acteurs ; client, personnel et actionnaire dans un marché d'acheteurs ».

4. Rapport de gestion

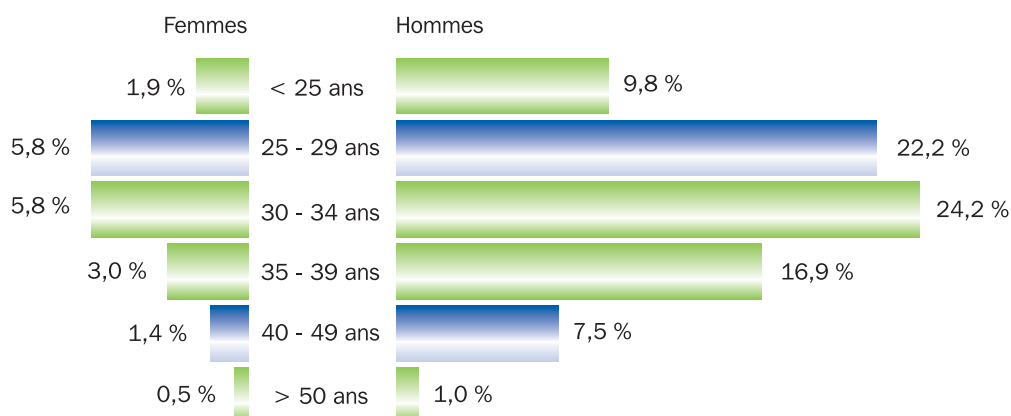
4.3 Personnel

Répartition du personnel par type de contrat (31 mars 2010 - SII France)

	Femmes	Hommes	Total
CDI	427	1 886	2 313
CDD	9	12	21
Contrat de professionnalisation	0	0	0
Contrat d'apprentissage	2	1	3
Total	438	1 899	2 337

La société privilégie l'usage du CDI (99 %).

Répartition des salariés par âge (31 mars 2010 - SII France)



L'âge moyen est de 32,1 ans au 31/03/2010.

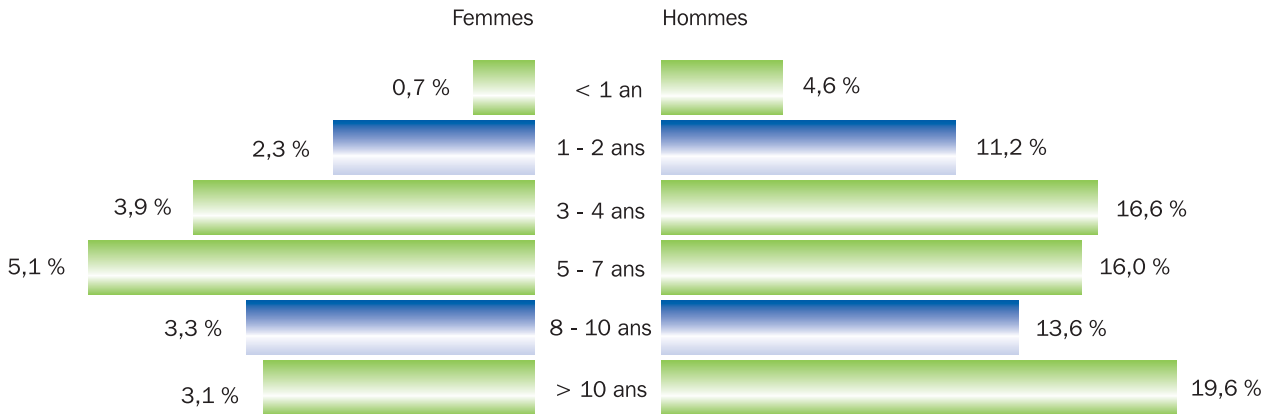
Répartition des salariés par catégories (31 mars 2010 - SII France)

En %	Femmes	Hommes	Total
Cadres	15,8	77,6	93,4
ETAM	2,6	4,0	6,6
Total	18,4	81,6	100,0

5 ETAMs sont passés cadres au cours de l'année.

4. Rapport de gestion

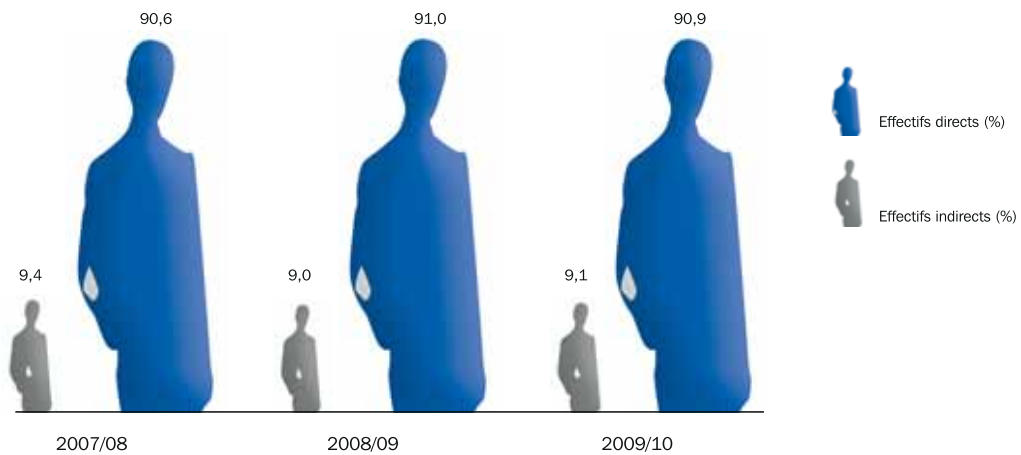
Répartition des salariés par expérience (31 mars 2010 - SII France)



Au 31/03/2010, l'expérience moyenne est de 6,9 années.

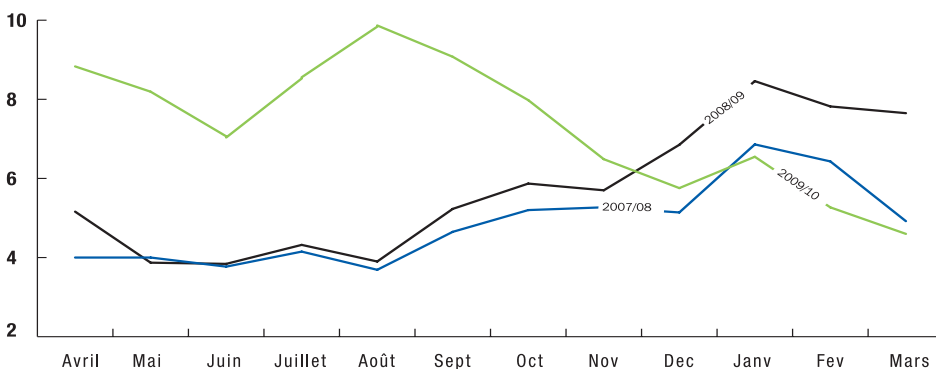
Evolution du ratio d'indirects (31 mars 2010 - SII France)

Le personnel dit « indirect » correspond au personnel « non-facturable ».



Taux d'inter contrat (SII France)

C'est l'un des paramètres majeurs du fonctionnement d'une société de services. Ce paramètre n'est pas normalisé par la profession. La définition donnée par SII est le « ratio du personnel facturable qui n'est pas facturé sur l'ensemble du personnel facturable ». Ce taux est calculé mensuellement à partir des comptes rendus d'activité. C'est une variable d'ajustement entre réactivité (disponibilité du personnel ayant les compétences ad hoc) et rentabilité (le personnel qu'il soit facturé ou pas revient au même prix).



Sur l'exercice la moyenne est de 7,40 %, sur l'exercice précédent elle était de 5,79 %, soit une dégradation de 1,61 %.

4. Rapport de gestion

Recrutement et création de postes (SII France)

Pour l'exercice 2009/10 :

- la société a recruté 376 personnes,
- le turn over, calculé sur les départs à l'initiative du collaborateur, a été de 12,6 %,
- 7 postes ont été créés.

Sur l'exercice 640 nouvelles personnes ont intégré l'ensemble du groupe SII.

Importance de la sous-traitance et de l'intérim (SII France)

La société recourt de façon très modérée à la sous-traitance.

Pour l'exercice 2009/10 :

- la sous-traitance représente un montant de 5 517 K€ (3,4 % du chiffre d'affaires),
- les prestations d'intérim se sont élevées à 56 K€.

Plan de réduction d'effectif ou de sauvegarde de l'emploi

Néant.

Organisation du temps de travail (SII France)

Accord d'entreprise RTT sur la base de l'accord Syntec :

- modalité 1 : 1 172 personnes,
- modalité 2 : 1 096 personnes,
- modalité 3 : 56 personnes,
- hors accord RTT : 13 personnes.

Temps partiel (SII France)

- mi-temps ou inférieur : 3 personnes.
- supérieur à 50 % : 68 personnes.

Formation professionnelle (SII France)

- Nombre d'heures de formation : 35 375 heures.
- Montant en % de la masse salariale : 2,93 %.

Œuvres sociales (SII France)

Le budget alloué aux différents comités d'établissements s'établit à 1 % de la masse salariale auquel s'ajoute 0,2 % pour le fonctionnement soit un montant de 1 045 milliers d'euros pour l'exercice 2009/10.

Participation (SII France)

SII a un accord de participation conformément aux dispositions légales. Cet accord, inclus dans un mécanisme de Plan Epargne Entreprise, permet aux salariés de choisir le support parmi quatre fonds dont un FCPE sur actions SII.

Exercice	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Montant de la participation (K€)	1 703	1 775	1 915	1 680	253
Salaires mensuel moyen	37 %	31 %	27 %	22 %	3 %

SII n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés (SII France)

La société compte parmi ses effectifs, au 31/03/2010, 26 salariés handicapés (21 au 31/03/2009). Par ailleurs, SII a signé un accord d'entreprise portant sur l'emploi de travailleurs handicapés.

4. Rapport de gestion

Enquête de satisfaction du personnel (SII France)

L'enquête annuelle se compose d'une dizaine de questions, ci-dessous les trois qui servent de référence à l'indicateur de performance « satisfaction du personnel ».

	Avril 2009	Avril 2010
SII est égale ou mieux que les autres SSII	95,3 %	86,1 %
Satisfaction de la direction d'agence	80,6 %	62,3 %
Réactivité et suivi commercial	77,4 %	62,6 %

Les mesures de rigueur (monitoring national du plan de charge, ajustement du plan de recrutement et durcissement de la politique salariale) ont eu un effet négatif sur le climat social au cours de cet exercice.

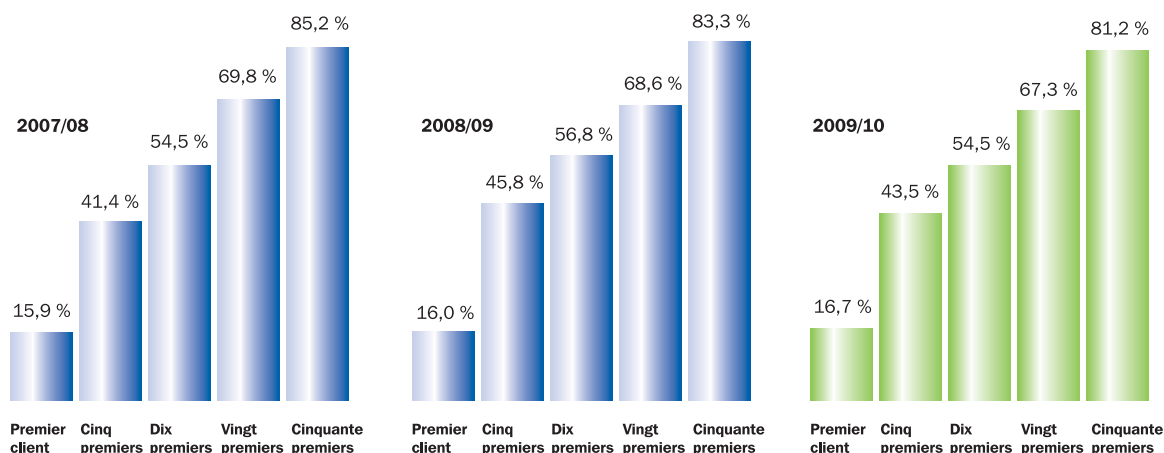
4.4 Clients

SII adresse les clients grands comptes (97 % du chiffre d'affaires). Le risque d'insolvabilité est donc limité, par contre les délais de recouvrement de créances sont plus élevés : 78,13 jours sur l'exercice 2009/10. Ce chiffre est en très nette diminution (94,37 jours pour l'exercice précédent), notre gestion du DSO et la Loi de Modernisation de l'Économie du 07/08/2008 ont favorisé cette baisse.

Dix premiers clients de SII

BOUYGUES TELECOM	LA POSTE
E.A.D.S.	P.S.A
FRANCE TELECOM	TECHNICOLOR
GEMALTO	TELEFONICA
I.B.M.	THALES

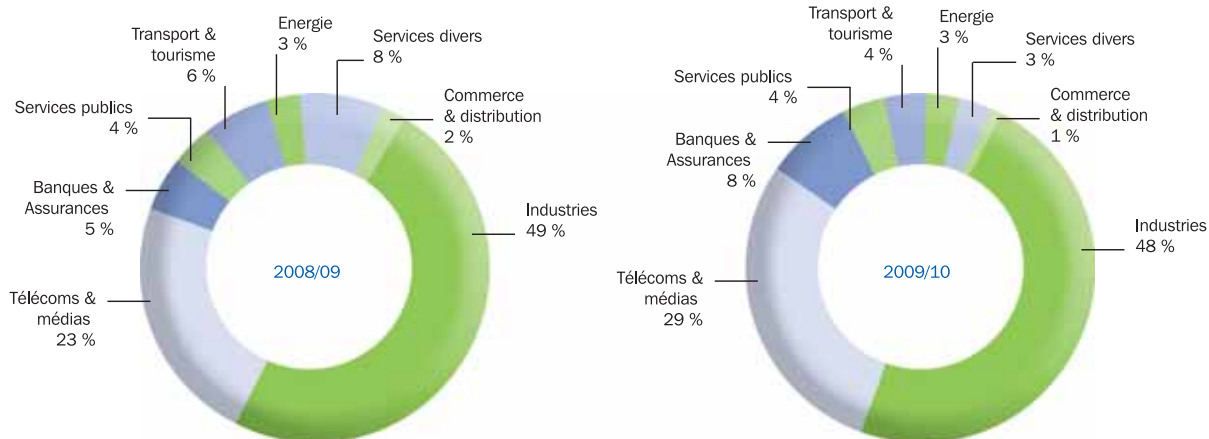
Pourcentage du chiffre d'affaires effectué avec les n^{iers} clients



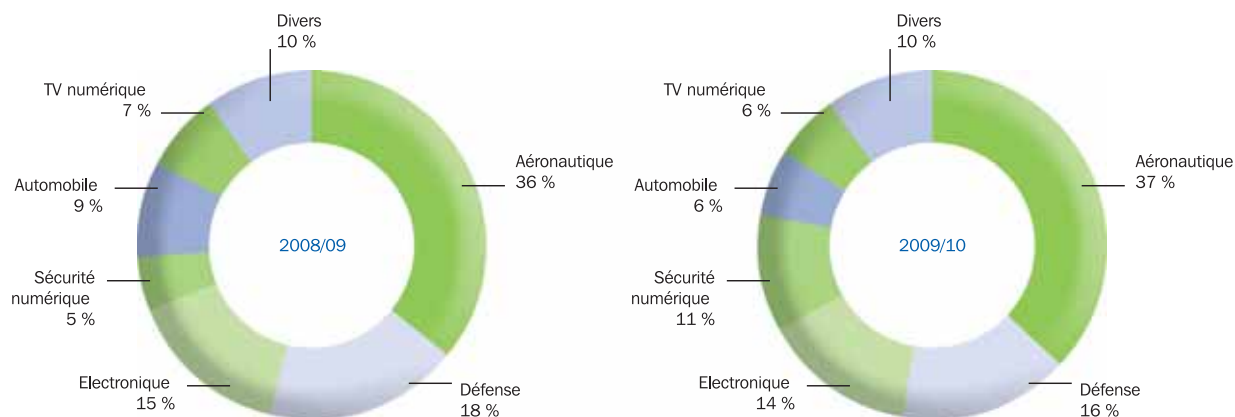
- La société réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à un million d'euros avec 29 clients.
- La concentration du chiffre d'affaires sur les premiers clients est essentiellement due à la politique de référencement de ces clients qui sous-entend une attrition du nombre de fournisseurs.

4. Rapport de gestion

Chiffre d'affaires par secteur d'activités clients



Ventilation de la partie Industries



Evolution des « tendances clients » sur l'aspect projets

- La durée des projets est variable, la variance est importante mais la moyenne est stable, elle se situe entre 20 et 24 mois (basée sur le nombre de « retours clients par mois »).
- Compte tenu de la tendance vers les engagements de résultats, les projets de ce type font l'objet d'un reporting mensuel et d'un calcul d'avancement. Aucun projet en 2009 n'a fait l'objet d'une garantie spécifique à travers une caution bancaire. Les provisions pour « garanties projets » sont calculées statistiquement d'une année sur l'autre par analyse des affectations (feuilles de temps mensuelles) de l'exercice passé corrigées d'un facteur de croissance de l'activité.
- Dans le cadre de la certification ISO 9001, normes 2000, une procédure de validation et de suivi des contrats clients a été mise en place. Ainsi, les contrats clients sont validés par différentes revues (proposition, lancement, démarrage, avancement et fin de projet).

Enquête de satisfaction client

Suivi périodique par enquête auprès des clients de l'indice de satisfaction.

	2007/08	2008/09	2009/10
Indice de satisfaction (/20)	16,94	15,94	16,26

4.5 Facteurs de risques

Dans le cadre de son contrôle interne, le groupe SII a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.5.1 Risques de marché

4.5.1.1 Risque de taux – Risque de crédit

Sans objet, pas de dette financière.

4.5.1.2 Risque de change

L'activité de SII est essentiellement française, le chiffre d'affaires à l'export concerne des filiales de clients français sur des pays de la zone euro (Belgique, Italie, Allemagne, Espagne, ...). La facturation « non-euro » concerne la Pologne (zloty), la République Tchèque (couronne), la Suisse (franc suisse) et le Maroc (dirham) soit de l'ordre de 6 % du chiffre d'affaires groupe. Des conventions de prêt intra-groupe libellées en euros existent entre SII France et les filiales polonaise, tchèque, suisse et marocaine. Compte tenu de l'évolution du cours de chacune des devises, les filiales ont comptabilisé un produit net global de 289 627 euros sur l'exercice.

4.5.1.3 Risque sur portefeuille actions

Au 31 mars 2010, SII autodétenait 1 760 650 actions SII dont 1 597 802 actions n'étaient pas affectées à des plans déterminés selon les nouvelles normes comptables. Sur la base du cours moyen du mois de mars 2010, qui était de 4.10 € comparé au prix moyen d'achat de ces actions non affectées qui était de 4.50 €, une reprise sur provision de 478 013 € a été constatée sur l'exercice ramenant ainsi la dépréciation globale à 874 887 €.

SII ne possède pas d'autre action en portefeuille.

4.5.1.4 Risque de liquidité

L'ensemble de la trésorerie est placé sur des instruments financiers dont le rendement est lié au taux du marché monétaire. Aucune mise en place de ligne de crédit auprès des différentes banques de la société. Pas d'engagement de remboursement anticipé sur clauses de défaut.

4.5.2 Risques industriels

4.5.2.1 Dépendance fournisseurs

Sans objet pour SII. La société n'a pas de fournisseur critique tant en terme de projet client, qu'en terme de consommation interne. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un fournisseur.

4.5.2.2 Risque clients

Pour tous les clients importants, plusieurs agences de SII contractent avec de nombreuses filiales ou sites différents d'un même client. D'autre part, la quasi-totalité des ventes est réalisée avec des clients « grands comptes ». Le risque, face au défaut de paiement de ces derniers, est par conséquent limité.

Ni dépendance particulière, ni lien contractuel d'une importance significative avec un même client.

4.5.2.3 Dépendance sous traitants

La sous-traitance est peu utilisée par la société et ce risque est sans objet pour SII qui n'a pas de sous-traitant critique. Pas de lien contractuel d'une importance significative avec un même sous traitant.

4.5.2.4 Risque de non-respect d'un engagement de résultats

La société exerce une part (en croissance) de son chiffre d'affaires dans des opérations dites « forfaitaires » ou « à engagements de résultats » vis-à-vis d'un cahier des charges plus ou moins bien défini et plus ou moins stable dans le temps. Le risque de non-respect d'une obligation de résultat et éventuellement d'une pénalité contractuelle n'est pas exclu. Ce risque est maîtrisé, il reste très limité car analysé en permanence,

- en fin de phase d'avant vente ; revue d'offre permettant de valider la proposition commerciale,
- pendant le déroulement du projet ; le processus est sous assurance qualité avec les revues de suivi périodiques. De plus, l'avancement est analysé mensuellement et fait l'objet d'un reporting formalisé par les équipes du contrôle de gestion.

4.5.2.5 Risque lié aux procédés de fabrication

Les différents processus de la société sont sous assurance qualité depuis 1994. Ces processus sont devenus, au fil du temps, pérennes et fiables.

4.5.3 Risques liés aux opérations de croissance externe

Des opérations de croissance externe de taille limitée ont été réalisées suivant un processus de sélection très rigoureux.

4. Rapport de gestion

4.5.4 Risques liés à l'environnement technologique et économique

La société a démontré, au cours du passé, sa capacité d'évolution et de maîtrise de son environnement. Cela étant, les mutations actuelles du point de vue technologique et économique sont de plus en plus brutales, rapides, multiformes et imprévisibles.

La société s'attache particulièrement aux deux aspects suivants, sans en minimiser les risques :

- capacité de SII de trouver, d'attirer et de recruter le personnel technique et commercial de haut niveau pour satisfaire la demande client, sans abaisser les critères de recrutement ou augmenter les rémunérations hors des prix du marché,
- capacité de SII de fidéliser, d'entretenir et de conserver son personnel technique, commercial et de management qui lui sont nécessaires pour réaliser les projets confiés par ses clients.

4.5.5 Risques liés à la concurrence

Le marché des technologies de l'information présente peu de barrières à l'entrée susceptibles de prévenir l'apparition de nouveaux entrants, de plus, certains concurrents peuvent avoir des politiques de tarification ou de recrutement pouvant déstabiliser le marché.

4.5.6 Risques liés à l'environnement

Dans le cadre de la loi sur les nouvelles régulations économiques, la société déclare l'absence de conséquence significative de son activité sur l'environnement.

4.5.7 Risques juridiques

4.5.7.1 Liés à la réglementation

Pas de réglementation particulière de l'activité ni d'autorisation nécessaire pour la pratiquer. La société ne profite pas de disposition fiscale particulière.

4.5.7.2 Concession, brevet ou licence

Sans objet pour la société.

4.5.7.3 Litige, arbitrage, ou fait exceptionnel

À la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, litige, arbitrage ou fait exceptionnel, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité, le patrimoine ou la rentabilité de la société et/ou du groupe SII.

Les provisions « pour risques sociaux » correspondent aux litiges de type prud'hommes en cours de jugement ou d'appel. Ces litiges sont provisionnés sur la base suivante :

- 100 % des demandes initiales en attente de jugement de première instance,
- 50 % des demandes en attente du jugement d'appel si la partie adverse a fait appel,
- 100 % des demandes en attente du jugement d'appel si c'est la société qui a fait appel.

4.5.8 Risques liés à l'activité

La crise économique actuelle a provoqué de fortes perturbations sur l'ensemble de l'activité. La majorité de nos clients est confronté à cette situation et, en conséquence, cherche à réaliser des économies sur ses dépenses. Les dépenses liées aux nouvelles technologies de l'information et des communications n'échapperont pas à ce phénomène. Après plusieurs années de croissance très forte, il est fort probable que notre secteur d'activité soit confronté à une stagnation voir à une contraction de son marché. Même si la répartition sectorielle de l'activité du groupe SII nous permet de relativiser ce risque, nous ne pourrions rester insensibles au contexte économique général.

4.6 Assurance et couverture des risques

La société a souscrit une assurance auprès d'AXA dans le cadre de ses activités :

	Responsabilité civile d'exploitation
Dommages corporels	8 300 000 €
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	400 000 €
	Responsabilité civile professionnelle
Dommages matériels et immatériels ensemble	2 500 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 €
	Responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux
Par sinistre et par année	2 000 000 €

Les primes relatives à ces couvertures sont de l'ordre de 0,5 pour mille du chiffre d'affaires.

4.7 Conventions réglementées

Pas de convention réglementée.

4.8 Perspectives et évolutions

Après une année 2009 qui a vu l'activité du secteur conseil en technologies se contracter de 7 %, l'année 2010 devrait connaître une timide reprise notamment au cours du second semestre (source Syntec Informatique). Depuis la rentrée 2009, le groupe SII perçoit quelques signes de frémissement du marché mais le climat des affaires est instable. En conséquence, nous serons particulièrement attentifs à l'environnement économique et tenteront de profiter des nouvelles opportunités. Dans un tel contexte, le groupe SII poursuivra le développement de son activité avec un regard particulier sur sa rentabilité.

4.8.1 Objectifs 2010/11 pour le groupe SII

Le groupe SII se fixe pour d'objectif de dépasser le cap des 200 M€ de chiffre d'affaires et d'améliorer sa marge opérationnelle.

4.8.2 Plan de développement

Notre plan de développement s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2009/10, à savoir :

- maintenir et développer les principaux référencements clients et, si possible, en gagner d'autres,
- développer les prestations sur l'ensemble du cycle de vie du logiciel et améliorer/enrichir nos processus pour les engagements contractuels de résultats,
- poursuivre le rythme de développement à l'international avec un recours mesuré à la croissance externe,
- poursuivre le déploiement de nos procédures CMMi® sur toutes nos entités opérationnelles.

4.8.3 Réconciliation objectifs du groupe SII pour l'exercice 2009/10 et exécution

	Objectifs 2009/10 (*)	Exécution 2009/10
Chiffre d'affaires	aucun objectif chiffré n'a été communiqué	190,2 M€
Marge opérationnelle	aucun objectif chiffré n'a été communiqué	3,8 %

(*) Tels que définis dans le document de référence 2008/09 page 66.

4.8.4 Calendrier prévisionnel des avis financiers

Avis financiers concernant le groupe SII	Date (*)
CA premier trimestre 2010/11	10/08/2010 après bourse
AG statuant sur l'exercice 2009/10 clos le 31 mars 2010	16/09/2010
CA premier semestre 2010/11	15/11/2010 après bourse
Réunion SFAF pour résultats semestriels	01/12/2010
CA troisième trimestre 2010/11	14/02/2011 après bourse
CA annuel 2010/11	10/05/2011 après bourse
Réunion SFAF pour résultats annuels	01/06/2011
AG statuant sur l'exercice 2010/11 clos le 31 mars 2011	15/09/2011

(*) Calendrier indicatif, peut être sujet à modification ou à report

4.8.5 Evolution récente

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société susceptible de modifier les objectifs et les perspectives. Pas de négociation ou d'opération en cours dont l'issue pourrait avoir une influence significative sur le cours de l'action.

Le 8 avril 2010 le groupe SII a acquis 79 % de la société allemande de services et de conseil en ingénierie Aida Development GmbH. Cette acquisition, entièrement réalisée en numéraire, sera consolidée dans les comptes du groupe SII à partir du 1^{er} avril 2010

Certifiée EN9100, Aida a développé une expertise dans la conception d'intérieur de cabines et de sièges d'avions, ainsi que dans l'intégration de systèmes, les structures composites et les systèmes embarqués.

Aida, dont le siège est à Schwäbisch Hall, près de Stuttgart, est également présente à Hambourg et Munich. La société compte dans son portefeuille des clients prestigieux, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, qui représente plus de 80 % de son activité. Aida est membre de l'Association Allemande des Industriels de l'Aéronautique (BDLI). Les autres secteurs d'activité sont l'énergie et l'automobile.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros en 2009, avec un effectif de 45 personnes.

4. Rapport de gestion

4.9 Développement durable

SII a choisi d'inscrire son activité dans la logique du développement durable visant à concilier l'intérêt des différents acteurs de l'écosystème sur les aspects du développement économique, du service à qualité/coût optimisé, de la préservation de l'environnement et de l'équité sociale et professionnelle. Durant cet exercice, SII a développé son engagement dans ces différents domaines et a intensifié le dialogue avec ses actionnaires, son personnel, ses clients et avec l'ensemble des parties prenantes associées à son activité.

La culture d'entreprise SII (cf. § 1.4) basée sur l'engagement, la transparence, la confiance et le professionnalisme est parfaitement en phase avec les recommandations du "Pacte Mondial" à l'initiative du secrétariat général des Nations Unies. Sans en être signataire, SII s'engage à appliquer les principes universels relatifs aux Droits de l'homme, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à s'opposer à la corruption.

À savoir :

- promotion et respect des droits de l'homme reconnus sur le plan international,
- pas de violation (en direct ou en étant complice de) des droits fondamentaux,
- respect de l'exercice et de la liberté d'association, reconnaissance du droit à la négociation collective,
- refus de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire,
- abolition du travail des enfants,
- élimination de toutes formes de discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
- promotion d'une approche prudente en ce qui concerne l'environnement,
- initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
- diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
- refus de la corruption sous toutes ses formes (y inclus extorsion et pots de vin).

L'investissement de SII dans le développement durable ne relève pas de l'angélisme, c'est une manière d'être au service de la performance économique de la société car agir pour le développement durable, hors l'aspect "air du temps", c'est réduire les charges (économie de carburant, d'électricité, de papier), c'est la motivation du personnel, c'est un facteur de consensus interne, ... Finalement c'est un avantage concurrentiel aussi bien vis-à-vis des clients que pour le recrutement de nouveaux collaborateurs.

SII se veut être une entreprise responsable, respectueuse de ses collaborateurs, respectueuse de ses clients, respectueuse de l'environnement dotée d'une gouvernance humble mais ambitieuse, bref c'est notre déclinaison du développement durable avec quelques axes, au quotidien, pour quantifier notre approche.

4.9.1 Responsabilité sociale de l'entreprise

Tout en relevant le défi de la compétitivité, SII entend maintenir la cohésion sociale interne et l'adhésion de ses salariés aux valeurs de l'entreprise.

Trois axes structurent notre politique de ressources humaines :

- promouvoir le dialogue social et la prise en compte des engagements de responsabilité sociale vis-à-vis des salariés à tous les niveaux hiérarchiques,
- adapter en permanence les emplois et les compétences tout en poursuivant une politique active d'optimisation des ressources,
- mobiliser les salariés en leur offrant des conditions de travail et d'évolution professionnelle attractives et en les impliquant aux résultats de la société.

4.9.2 Engagement sociétal

L'engagement sociétal de SII découle directement des valeurs de l'entreprise et est en accord avec le fonctionnement et le positionnement de la société vis-à-vis des salariés (cohésion, adhésion) et aux parties prenantes de l'écosystème (image, légitimité). De plus, l'action sociétale ne peut être pérenne que si la société y trouve son compte d'un point de vue économique.

Les bénéfices attendus sont de l'ordre :

- identification de SII comme étant concernée par les problèmes de la société civile,
- innovation et différenciation par rapport à la concurrence,
- fidélisation collaborateurs et clients,
- amélioration de l'image et de la réputation.

Quelques actions SII :

- élimination de toutes formes de discrimination à l'embauche,
- emploi de personnes handicapées ainsi que leur maintien dans l'emploi,
- favoriser les économies d'énergie tant au niveau des locaux (bilan énergétique, ampoule à basse consommation) que des moyens de transport (covoiturage, participation aux transports en commun),
- utilisation de matériaux (en particulier le papier) recyclés,
- recyclage des déchets (papier, carton, pile, batterie, emballage, cartouches d'imprimante,...).

4.9.3 Ethique/Déontologie

SII a contribué à la rédaction, et bien entendu respecte, le code déontologique de la profession des SSII en s'imposant des règles à l'égard de ses clients, de ses collaborateurs et de ses confrères.

4. Rapport de gestion

- Par rapport aux clients :
 - o accepter seulement les missions pour lesquelles SII est qualifiée de manière à les remplir au mieux des intérêts du client,
 - o adopter des formes contractuelles claires et explicites conformes à la réalité des prestations,
 - o établir un contrat définissant précisément les obligations réciproques des parties,
 - o respecter la confidentialité des informations, la sécurité des données, les droits de propriété industrielle et refuser toute forme de corruption.
- Par rapport aux collaborateurs :
 - o former, responsabiliser, valoriser les collaborateurs et les accompagner dans leur évolution,
 - o favoriser un climat de transparence et de loyauté réciproque dans les relations contractuelles au sein de la société,
 - o veiller au traitement cohérent et équitable en termes de rémunération, formation, promotion,... conformément aux compétences et performances de chacun,
 - o développer chez les collaborateurs un comportement professionnel et le sens du service.
- Par rapport aux confrères :
 - o ne pas tenter de nuire à un confrère par toutes démarches, manœuvres ou déclarations contraires à la vérité ou au principe de loyale concurrence,
 - o ne pas recruter un collaborateur d'une société concurrente à seule fin de détourner à son profit un contrat en cours avec un client,
 - o s'engager à mettre en place les moyens nécessaires à la lutte contre le piratage,
 - o mettre en commun l'expérience et la compétence dans l'intérêt de la profession, promouvoir la profession et en particulier, vis-à-vis des étudiants.

4.9.4 Diversité et égalité professionnelle

SII met en œuvre une politique volontariste de non-discrimination à l'embauche et d'égalité professionnelle dans la gestion des carrières :

- sensibilisation et formation des managers et des ressources humaines impliqués dans le recrutement, la formation et le suivi des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- prise en compte de la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique,
- communication en interne des engagements de la société en faveur de la non-discrimination et de la diversité,
- intégration des objectifs de non-discrimination, diversité et égalité professionnelle dans le dialogue avec les instances de représentation du personnel,
- rédaction au niveau du bilan social des actions mises en œuvre et des résultats concernant la diversité et l'égalité professionnelle.

Diversité des sexes, diversité des origines, diversités des âges, insertion des personnes handicapées, suivi des personnes âgées ou dont les emplois sont menacés correspondent à l'approche développement durable de SII vis-à-vis de trois enjeux majeurs :

- réglementaire ; prévenir et proscrire tout traitement inégal,
- sociétal ; assurer l'accès à l'emploi et à la promotion pour toutes les catégories de personnel,
- économique ; recruter et s'entourer des meilleurs compétences.

4.9.5 Développement des compétences

- Recrutement et intégration
Afin de maintenir sa croissance et de répondre à de nouveaux enjeux, SII recrute massivement (640 entrants sur l'exercice) en contrat à durée indéterminée. Ces recrutements ont permis de remplacer les départs mais surtout d'assurer la croissance et le développement en France et à l'international. Dans le cadre de la politique de recrutement, SII a renforcé ses liens de partenariat avec les écoles et les universités et a augmenté sa présence sur les salons et forums de recrutement. En complément du recrutement, SII mène une politique active de stagiaires techniques et commerciaux (l'apprentissage étant moins développé car trop éloigné de nos besoins).
- Développement des compétences et des carrières
En matière de développement des compétences individuelles, chaque collaborateur, au cours de son entretien annuel, fait le point avec son responsable hiérarchique sur ses domaines de compétence, ses souhaits et les possibilités d'évolution. Ces entretiens sont un élément essentiel des processus de mobilité, de gestion de carrière et d'élaboration des plans de formation.
- Formation
La formation est une composante essentielle du développement de SII. Elle permet à la société de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux nouveautés technologiques et pour accompagner le développement professionnel des salariés. Au cours de l'exercice, SII a consacré un montant de l'ordre de 2,93 % de la masse salariale pour former une très grande majorité de ses collaborateurs dans des domaines variés (technique, management, langue, communication...).
- Accord d'entreprise GPEC
Au cours de l'exercice, SII a poursuivi avec les instances représentatives du personnel les négociations pour un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord a pour objectif de réduire les écarts entre les besoins à moyen/long terme de compétences de SII et les ressources actuelles et pour ambition de développer les compétences du personnel dans une stratégie d'évolution professionnelle.

4. Rapport de gestion

Les retombées attendues de cet accord sont :

- pour SII, de trouver les moyens de faire correspondre les compétences actuelles du personnel aux besoins futurs compte tenu des évolutions prévisibles de l'environnement et dans le cadre d'un développement durable,
- pour les salariés, de recevoir une (re)valorisation de leurs compétences et de leur contribution actuelle et future à la performance de leur société,
- pour l'écosystème au niveau d'un bassin d'emploi d'éviter des risques de déséquilibre en anticipant les ajustements nécessaires en terme de formation ou de mobilité.

4.9.6 Relation avec les clients

Il n'y a pas de développement durable sans satisfaction durable des clients.

Le développement de la relation client est basé sur une organisation et des outils qui en valident la pertinence dans la durée. La volonté de SII de placer ses clients au cœur de ses préoccupations est illustrée par sa politique de référencement, par l'historique et par la récurrence de cette relation.

Quelques exemples :

- le taux de fidélisation client (% de CA de l'année courante réalisé avec des sociétés déjà clientes l'année précédente) est de 97 % à un an et de 92 % à deux ans,
- la note de satisfaction client, remontée à partir d'enquêtes de satisfaction client du système qualité SII, est stable d'une année sur l'autre (16/20).

4.10 Divers

4.10.1 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	C.E.E.C.A.		SALUSTRO REYDEL membre de KPMG International	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
Audit	36 000	37 000	40 000	41 000
- Commissariat aux comptes				
- Certification, examen des comptes				
Missions accessoires	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres prestations	Néant	Néant	Néant	Néant
- Juridique, fiscal, social				
- Traitement de l'information				
- Audit interne				
- Autres				
Total	36 000	37 000	40 000	41 000

Ce tableau montre que, pour les deux exercices, l'intégralité des prestations concernent des travaux de commissariat à l'exclusion de toutes autres prestations.

Notre approche clientèle se veut respectueuse de l'environnement du marché. Elle vise à rechercher la fidélité des clients « grands comptes dans le volume et la durée ». Elle vise en outre à fournir à nos clients des services à valeur ajoutée technologique, générateurs pour eux de compétitivité et de pérennité. Cette volonté fait appel à notre professionnalisme, à notre engagement et à notre réactivité.

4.9.7 Relations avec les parties prenantes

Au-delà de l'activité au quotidien, SII est enracinée dans la réalité locale, dans un tissu de parties prenantes de la société civile qui sont prises en compte au niveau de chaque entité opérationnelle.

Quelques exemples :

- pouvoirs publics ;
 - o lobbying sur les technologies de l'information,
 - o participation à l'indice INSEE,
- collectivités locales ; participation aux technopoles de Sophia Antipolis "Telecom Valley" et Rennes Atalante,
- associations professionnelles – Syntec informatique ;
 - o participation à l'indice Syntec,
 - o administrateur,
- écoles d'ingénieurs ;
 - o participation à de nombreux forums,
 - o simulation de recrutements,
 - o administrateur du comité Pascaline regroupant les écoles d'ingénieurs,

4. Rapport de gestion

4.10.2 Délai de paiement fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes de la société SII à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

En euros	Solde au 31/03/10	Solde non échu	Dettes échues depuis		
			moins de 30 jours	30 à 60 jours	plus de 60 jours
Fournisseurs	2 379 013	1 248 866	766 558	130 211	233 378
Fournisseurs - fact. non parvenues	587 448	587 448			
Fournisseurs d'immobilisations	45 940	36 260	5 904	1 088	2 689
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	2 750				2 750
Fournisseurs d'immobilisations - fact. non parvenues	81 237	81 237			
Fournisseurs - chèques non débités	1 200				1 200
Total	3 097 589	1 953 811	772 462	131 299	240 016

5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Rapport du président du conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société (articles L.225-37 alinéa 6 et L.225-68 alinéa 7 du Code de commerce).

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions légales issues de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, j'ai le plaisir de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de président du conseil de surveillance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Seront successivement présentés les points suivants :

- la conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise version Middlednext,
- la gouvernance de l'entreprise,
- les procédures de contrôle interne et les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du groupe.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil de surveillance lors de la réunion du 29 juin 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

5.1 Conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext

5.1.1 Gouvernance de l'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère désormais au code Middlednext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com), (ci-après le « Code de référence »), en lieu et place du code AFEP/MEDEF de décembre 2008 de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Toutefois, les dispositions suivantes de ce code ont été momentanément écartées :

En matière d'évaluation des travaux du conseil :

Le conseil n'a pas finalisé le processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche devrait être mise en œuvre au cours de l'exercice 2010/11.

Concernant la mise en place d'un règlement intérieur du conseil de surveillance :

Le conseil n'a pas finalisé son règlement intérieur. Un règlement intérieur du conseil de surveillance devrait être établi au cours de l'exercice 2010/11.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration permanente, le conseil a initié une réflexion, visant à une mise en conformité prochaine avec certaines dispositions du Code de référence, à savoir la mise en œuvre d'un processus d'évalua-

tion des travaux du conseil et la rédaction d'un règlement intérieur dont l'objet sera de préciser les modalités de fonctionnement et d'organisation du conseil ainsi que les règles relatives aux opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la société.

5.1.1.1 Le conseil de surveillance

Parmi les membres du conseil de surveillance, deux d'entre eux, à savoir Messieurs Jean-Yves Le Metayer et Jean-Yves Fradin, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code de référence, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

Fonctionnement du conseil

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Afin d'assurer correctement sa mission, il reçoit une information régulière et complète sur les points qui lui sont soumis préalablement à ses séances portant sur l'ensemble des questions mises à l'ordre du jour et notamment trimestriellement sur la gestion de la société.

Durant cet exercice, le conseil de surveillance s'est réuni six fois avec un taux de présence des membres de 100 %.

Au cours de ces réunions, le conseil a traité des sujets suivants :

- les comptes semestriels et annuels, le chiffre d'affaire trimestriel, les engagements hors bilan, les révisions d'activité et de résultats,
- les évolutions stratégiques du groupe en particulier le développement à l'international, la croissance externe et l'offre offshore,
- les dossiers de croissance externe et notamment l'opération Aida relative à l'acquisition en Allemagne de 79 % des parts de la société éponyme spécialisée en ingénierie aéronautique,
- certains autres thèmes plus spécifiques ; réorganisation de l'agence toulousaine, plan de développement pour les agences de Lille et de Lyon, avenir des filiales Belux, plan d'actions gratuites pour le management, rachat d'actions, ...
- l'actualité et plus particulièrement la crise qui frappe le secteur automobile et certaines composantes du secteur industriel et ses conséquences en termes d'inter contrat, de prix de vente, de recrutement et de politique salariale afin d'apporter des recommandations adaptées aux risques que cette dépression économique fait peser sur notre secteur d'activité en général et sur notre groupe en particulier,
- les priorités, le développement national et international et le budget pour l'exercice 2010/11.

Lors du conseil de surveillance du 20 décembre 2007, il a été créé au sein du conseil de surveillance deux comités spécialisés à savoir : un comité d'audit et des comptes et un comité des rémunérations et des nominations.

Comité d'audit et des comptes

Il est composé d'Alexia Slape et présidé par Jean-Yves Le Métayer. Il est chargé d'assister le conseil de surveillance dans l'exécution de ses missions et responsabilités dans le domaine de l'information financière et de l'audit.

Il a pour mission le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice, le taux de participation a été de 80 %.

Les principaux points examinés ont été :

- le plan d'audit interne pour l'exercice et son approbation,
- la synthèse des missions d'audits internes,
- l'évolution de la trésorerie,
- l'analyse des risques et les provisions en conséquence,
- les pistes pour l'amélioration de l'audit interne.

Madame Alexia Slape a obtenu un MBA du Mesa State College (Grand Junction - Colorado) en juin 2003.

Comité des rémunérations et des nominations

Il est composé d'Alexia Slape et présidé par Jean-Yves Fradin. Il est chargé de soumettre au conseil de surveillance des propositions en vue de la nomination des membres du conseil de surveillance, des membres du directoire, du président du directoire, d'éventuels directeurs généraux et des membres du comité d'audit. En outre, le comité propose au conseil de surveillance le montant des jetons de présence à soumettre à l'assemblée générale ainsi que les modalités de leur répartition entre les membres du conseil de surveillance.

Le comité peut proposer par ailleurs au conseil de surveillance la rémunération de certains mandataires sociaux et donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants de la société.

Le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, le taux de participation a été de 75 %.

Les principaux points examinés ont été :

- la réorganisation de l'agence toulousaine et la nomination d'un nouveau dirigeant,
- les modalités de fixation de la rémunération des dirigeants opérationnels du groupe et particulièrement des membres du directoire.

Monsieur Jean-Yves Fradin, retraité, a été pendant plus de vingt ans responsable du recrutement dans différentes sociétés de service et membre du comité de direction de ces sociétés.

5. Rapport du président

du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

5.1.1.2 Le directoire

Le directoire est composé de trois membres, le président du directoire, Eric Matteucci, représente la société vis-à-vis des tiers et deux membres : Patrice Demay en charge des opérations nationales et Jean-Paul Chevée responsable du développement à l'international. Le directoire en tant qu'organe exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société le nécessite. Le président a une voix prépondérante. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Seul le président du directoire peut engager la société vis-à-vis des tiers.

Thierry Audier	Directeur de l'établissement de Sophia Antipolis
Tarik Aziz	Directeur de SII Maroc
Frédéric Belleton	Directeur de l'établissement de Lyon
Guy Bonvalet	Directeur de l'établissement de Nantes
Joan Carillo	Directeur de Concatel (Espagne, Roumanie, Argentine)
Didier Cordonnier	Directeur de l'établissement de Strasbourg
Arnaud Duval	Directeur de SII République Tchèque
Enrique Geck	Directeur d'Aida (Allemagne)
André Gouetta	Directeur du recrutement
Philippe Herrmann	Directeur de SII Belgique
Serge Hody	Directeur de SII Luxembourg
Gérard Lary	Directeur de l'établissement Ile de France
Antoine Leclercq	Directeur de l'établissement de Toulouse
Rémi Lejeune	Directeur de l'établissement de Lille
Xavier Michard	Directeur de l'établissement de Rennes
Grégoire Nitot	Directeur de SII Pologne
Frédéric Ponsard	Directeur de l'établissement d'Aix en Provence
Renaud Terlaud	Directeur de SII Suisse

Le comité exécutif est relativement stable ; un remplacement (Toulouse) et deux nouveaux entrants : le responsable du recrutement et le directeur de l'entité allemande.

5.1.1.4 Initiés et déontologie boursière

Conformément à la réglementation en vigueur les membres du conseil de surveillance, du directoire et du comité exécutif sont tenus de procéder à la déclaration des transactions significatives effectuées sur les titres de la société et s'interdisent d'intervenir à titre personnel sur les titres SII pendant les périodes visées par la réglementation.

5.1.2 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Le conseil se réfère aux recommandations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux formulées dans le Code de référence. Tous les éléments concernant la rémunération, les avantages en nature et les stock-options ou actions gratuites des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion et dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.1.1.3 Le comité exécutif

Il rassemble les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du groupe, français et étrangers. Il a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation des différentes unités ainsi que sur les sujets transverses (marchés, offres, clients, ressources humaines, objectifs de développement, ...).

En plus des membres du directoire, le comité exécutif est composé de :

Le niveau de rémunération des dirigeants et du président du conseil de surveillance est transparent (en conformité avec les pratiques du marché et sont basés sur des critères de performance simples et lisibles qui ont été établies explicitement par le conseil de surveillance).

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent pas de jeton de présence.

Les membres du conseil de surveillance ne perçoivent par ailleurs aucune rémunération au sein de la société, à l'exception du président qui perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur le résultat net du groupe SII.

5. Rapport du président

du conseil de surveillance

et rapport du conseil de surveillance

Rémunération des mandataires sociaux

Le conseil de surveillance arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du comité des rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société.

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Contrat de travail

La nomination d'Eric Matteucci en tant que président du directoire fait suite à une longue carrière au sein du groupe SII, en conséquence de quoi, son contrat de travail n'a pas été suspendu.

De plus, dans le cadre de son contrat de travail, Eric Matteucci supervise les opérations administratives et financières du groupe SII.

Détermination de la partie fixe

Le conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour une période annuelle sur la base des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Détermination de la part variable de la rémunération

Le conseil arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque mandataire sur la base des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

Stock-options et attribution gratuite d'actions

Politique d'attribution

Les plans d'attribution d'actions gratuites tiennent compte de l'intérêt et de la situation économique de l'entreprise, des pratiques du secteur d'activité et de critères de performance sur des bases comptables, lisibles et transparentes.

Les attributions s'inscrivent dans des plans bénéficiant à un cercle restreint de bénéficiaires mais sans condition particulière d'exercice en termes de prix.

L'attribution définitive des actions gratuites ou l'exercice des stock-options est soumise à des conditions de performance et de présence.

Il ne sera pas accordé d'action gratuite à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.

Modalités particulières d'exercice des stock-options

Le conseil a fixé des périodes précédant la publication des comptes pendant lesquelles il est interdit d'exercer les stock-options et a mis en place une procédure à suivre pour les mandataires avant d'exercer leurs options pour s'assurer qu'ils ne disposent pas d'information privilégiée.

Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Aucune indemnité de départ spécifique n'est due en cas de cessation du mandat social. Toutefois des indemnités conventionnelles peuvent être versées en cas de rupture du contrat de travail.

Retraite

Il n'existe pas de régime de retraite supplémentaire.

Avantages en nature

Le seul avantage en nature correspond à l'utilisation d'une voiture de fonction.

5.1.3 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire,
- adresser une procuration à la société sans indication de mandat,
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

5.2 Procédures de contrôle interne

Le groupe SII a choisi de mettre en œuvre le cadre de référence de contrôle interne tel que préconisé par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007. Les procédures de contrôle interne du groupe SII et particulièrement celles relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont déclinées sur cinq niveaux.

Directoire : Responsable in fine du contrôle interne, de son déploiement, des outils adaptés et de son adéquation avec les besoins et les risques opérationnels. C'est l'âme du système.

Management opérationnel : En particulier les responsables d'agence ou de filiale qui en assurent le déploiement au sein de leur périmètre et sont responsables de son fonctionnement en veillant à la cohérence du dispositif, des besoins et des risques spécifiques dans leur domaine d'activités.

Personnel opérationnel : Mise en œuvre, production des actions au quotidien et remontée d'éventuels dysfonctionnements.

Audit interne : Assistance, conseil et formation dans le déploiement et la mise en œuvre, évaluation du dispositif en terme de performance par rapport aux besoins et aux risques, assiste le comité d'audit.

Comité d'audit : Garant de la cohérence, de l'adaptation et des performances du système par rapport aux réalités opérationnelles. Le comité d'audit approuve le plan d'audit et est informé par l'audit interne des principales conclusions et recommandations.

L'objectif du contrôle interne est d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financières. Il vise à assurer la conformité aux lois et aux réglementations applicables. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du groupe, à une gestion et un suivi efficaces des opérations, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

D'une manière générale, l'organisation du groupe SII repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux responsables d'activités nécessite un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation.

En conséquence, la nature même du contrôle interne ainsi que le système d'information qui le sous-tend s'exercent dans le respect des principes d'actions et de comportements qui eux-mêmes résultent de la culture d'entreprise du groupe SII :

- respect rigoureux des règles communes au groupe, notamment en matière de délégation de pouvoirs, de prises d'affaires et d'information comptable et financière. Ces règles communes, prenant en compte une forte décentralisation et une autonomie des responsables opérationnels, doivent être appliquées de manière stricte par les collaborateurs concernés,
- transparence et loyauté des collaborateurs vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels. Il fait partie intégrante du rôle des responsables opérationnels de prendre seuls les décisions relevant de leur champ de compétence mais de traiter des éventuelles difficultés avec l'aide de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles du groupe,
- respect des lois et réglementations en vigueur,
- sécurité des personnes.

5.2.1 Système qualité

Le système qualité SII (ISO 9001 depuis 1992 régulièrement renouvelé depuis et intégrant les normes V2000) est un référentiel qualité disponible sur l'espace internet du groupe SII. Il définit les responsabilités (fiches de postes) et les procédures opérationnelles métiers ainsi que la cartographie des processus métiers. Ces descriptions contribuent à clarifier la nature des tâches confiées en mettant l'accent sur le mode de supervision et en intégrant la dimension du contrôle interne. Les délégations de pouvoir et autorisations bancaires décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (investissements, commandes fournisseurs, limites en matière d'achats, ...).

5.2.2 Procédures métier

En complément du système qualité ISO 9001, SII a choisi de mettre en place le référentiel CMMi® pour l'ensemble de ses processus métier. Le déploiement du CMMi® sur les agences est une démarche de long terme qui s'inscrit sur la période 2003/2010. Actuellement près de 90 % des projets à engagement de résultats sont réalisés suivant le CMMi® niveau 3. Dans ce cadre le groupe SII a cartographié les processus métier et l'ensemble des procédures y afférents. Sur ces bases, les responsables qualité du groupe SII conduisent des audits périodiques destinés à évaluer le respect des normes et procédures mises en place.

5. Rapport du président

du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

- **Avant vente et proposition commerciale.** Avant toute proposition commerciale un processus interne de décision de réponse ou non à l'appel d'offres du client est mis en place (GO/NOGO). En cas de décision positive, une proposition technique et commerciale fait l'objet de validation portant sur les aspects technique, économique et juridique (revue d'offre). La hiérarchie est plus ou moins impliquée dans cette revue en fonction du montant de l'offre.
- **Validation de la commande.** La revue de lancement permet d'une part de valider la commande client et d'en vérifier la cohérence vis-à-vis de la proposition et d'autre part d'affecter un responsable projet et de planifier les ressources nécessaires à l'exécution de la commande.
- **Exécution de la commande.** Des revus périodiques (au moins mensuelles) portent sur l'avancement de la commande, le coût, le planning, les difficultés. Ces revues permettent de définir les encours de fabrication et d'éventuelles pertes à terminaison.

5.2.3 Procédures administratives

Budget et contrôle de gestion : Les différentes unités opérationnelles du groupe élaborent leur stratégie et proposent un budget annuel décomposé par trimestre. Après validation, ce budget est suivi trimestriellement, les écarts entre la prévision et la réalisation sont analysés lorsqu'ils sont significatifs et peuvent conduire à une replanification du trimestre suivant.

Consolidation : Les comptes consolidés du groupe SII sont établis selon les normes comptables internationales « IFRS » à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des filiales. Certains travaux font l'objet d'une centralisation au niveau de la direction comptable et financière ; test de la valeur des actifs, cession, acquisition, ...

Comptabilité : C'est la direction de la comptabilité du groupe SII qui assure la coordination des travaux de clôture comptable, diffuse l'ensemble des règles comptables aux filiales et dialogue avec les commissaires aux comptes de la société afin de présenter les opérations particulières et d'expliquer les options retenues dans le cadre des normes comptables.

Financement et trésorerie : Le groupe SII a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie et des placements. La politique de gestion de la trésorerie est définie par le directoire et vise à garantir la liquidité et la sécurité des placements.

5.2.4 Procédures diverses pilotées par la direction financière

Assurances : Le recensement des risques assurables ainsi que la couverture de ces risques sont pilotés par la direction financière.

Litiges : Le suivi et le reporting des litiges sont assurés en permanence par la direction financière en liaison avec les juristes externes. Un état de synthèse est établi semestriellement.

Communication des résultats : L'élaboration et la validation des communiqués de presse et présentation investisseurs concernant les résultats trimestriels, semestriels et annuels du groupe sont régies par le directoire.

Cession - Acquisition : Les opérations de cession ou d'acquisition font l'objet d'une validation par le directoire suite aux procédures de due diligence. Cession et acquisition sont soumises à accord préalable du conseil de surveillance.

5.2.5 Outils

Le groupe SII s'est doté d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de suivre la gestion des affaires. Ces indicateurs sont mis à jour lors des revues de projets et lors des réunions mensuelles entre un membre du directoire et le responsable de l'entité concernée. Le reporting financier du groupe SII comprend également une série d'indicateurs et d'agrégats qui contribuent à analyser de manière plus fine la performance des différentes entités.

5.2.6 Communication interne

L'intranet de la société et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux sur lesquels le groupe SII s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités des différents managers opérationnels.

5. Rapport du président

du conseil de surveillance

et rapport du conseil de surveillance

5.2.7 Prévention des risques

Le groupe SII attache une importance cruciale à la gestion des risques liés à son activité.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le groupe est exposé sont les suivants :

- risques contractuels,
- risques liés au personnel,
- risques liés au marché,
- risques liés au système d'information.

Les revues mensuelles de projet (essentiellement pour les projets à engagement de résultats que ce soit dans le cadre de forfait ou de contrat de service) contribuent à identifier les différents risques sur les projets en cours et à décider des actions à mettre en œuvre pour les réduire. Quatre aspects sont pris en compte ; reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement technique, marge à terminaison, risques contractuels et leurs provisionnements comptables enfin les flux de trésorerie concernant le projet.

Une des caractéristiques principales de l'activité du groupe SII correspond à la forte rotation du personnel « le turnover ». En conséquence, le recrutement et le solde net « entrées moins sorties » des effectifs sont analysés mensuellement par rapport à un objectif budgétaire (éventuellement révisé) trimestriel et annuel.

Deux aspects sont critiques au niveau des marchés ; d'une part les périodes d'inter-contrat et d'autre part les changements dans l'environnement client.

- L'inter-contrat est une donnée analysée en quasi temps réel par entité et au niveau global de la société. C'est un indicateur majeur du fonctionnement et de l'efficacité du groupe SII.
- Pour l'aspect environnement client ; le groupe SII est diversifié et n'a plus de dépendances fortes dans un domaine d'activité spécifique. Cela étant, les responsables d'entité et le directoire veillent à analyser en permanence les différents secteurs d'activité clients afin d'adapter l'offre SII aux secteurs porteurs et d'anticiper d'éventuels transferts de compétences d'un secteur vers un autre.

Le système d'information constitue un moyen indispensable à la réalisation et au suivi des activités du groupe SII. Afin de répondre au mieux aux risques liés à ce système, le groupe SII a mis en place un plan de sauvegarde et un ensemble de procédures qui visent à garantir la continuité du service, l'intégrité des données et la disponibilité du système.

L'audit interne a pour mission permanente de s'assurer que les risques sont correctement identifiés et cartographiés par le management et qu'en conséquence ; ils sont correctement appréhendés et gérés. Dans ses rapports de mission, l'audit interne rend compte au directoire des zones de risque qui, à son avis, ne seraient pas couvertes et les recommandations d'actions appropriées.

5.2.8 Evolution du contrôle interne

SII se place dans une logique d'amélioration permanente de son dispositif de contrôle interne.

Le système de contrôle financier (budget/reporting) est opérationnel depuis 1995. Les outils sur lesquels il s'appuie restent performants à la taille actuelle mais devront être adaptés en cas de croissance significative du groupe. La fonction de contrôle de la bonne application des règles est assurée par l'encadrement et le contrôle de gestion groupe. Selon l'évolution de sa taille, SII renforcera pragmatiquement cette fonction (renforcement du contrôle de gestion, perfectionnement de l'organisation et des systèmes,...). Le groupe sera amené à auditer périodiquement sa gestion des risques, soit en interne soit en externe et à formaliser des plans d'action d'amélioration.

En conclusion, le contrôle interne est sous-tendu par la culture d'entreprise qui est, elle-même, basée sur des règles d'éthique et d'intégrité portées historiquement par les membres de la direction de la société. Toutefois, cela ne peut pas empêcher qu'un salarié commette une fraude, déroge aux dispositions légales et/ou réglementaires ou communique des informations trompeuses sur la société.

5. Rapport du président du conseil de surveillance et rapport du conseil de surveillance

5.3 Rapport du conseil de surveillance sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L225-115 du Code de commerce, le conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 et le rapport de gestion ont été communiqués au conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 109 188 219 euros,
- résultat de l'exercice 4 353 511 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010 font apparaître les principaux postes suivants :

- total du bilan 114 218 114 euros,
- résultat net consolidé de l'exercice part du groupe 4 208 676 euros.

Le conseil de surveillance n'a aucune observation particulière à formuler ni sur l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010 ni sur le rapport du directoire relatif à cet exercice.

Le conseil de surveillance a aussi examiné le texte des résolutions arrêtées par le directoire et présentées à l'assemblée générale des actionnaires. Il recommande à l'assemblée générale des actionnaires l'adoption de chacune des résolutions qui lui sont proposées.

Paris, le 12 juillet 2010
Le conseil de surveillance

6. Rapports

des commissaires aux comptes

6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de SII SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables importantes

Le groupe mène une politique de croissance externe et, de ce fait, les goodwill constituent une part significative du bilan consolidé. Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur à chaque clôture conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.3.4 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

6. Rapports

des commissaires aux comptes

6.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de SII SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société constitue des dépréciations de ses fonds commerciaux, pour couvrir les pertes de valeurs estimées, tel que décrit dans la note intitulée « fonds commerciaux de l'Annexe ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

6. Rapports

des commissaires aux comptes

6.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

6. Rapports

des commissaires aux comptes

6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de SII SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de L.225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes
Paris La Défense et Paris le 19 juillet 2010

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Jean-Claude Reydel
Associé

C.E.E.C.A.
Bruno Le Mentec
Associé

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Ordre du jour :

- approbation des comptes sociaux 2009/10, quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance,
- approbation des comptes consolidés 2009/10,
- affectation du résultat,
- rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L225-86 du Code de commerce - constat de l'absence de conventions nouvelles,
- autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- formalités.

Première résolution – Approbation des comptes sociaux 2009/10, quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du directoire, des observations du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 mars 2010, tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 4 353 511 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quarter du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 76 615 euros.

L'assemblée générale donne quitus de leur mandat aux membres du directoire et du conseil de surveillance pour l'exercice 2009/10.

Seconde résolution – Approbation des comptes consolidés 2009/10.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du directoire, du conseil de surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2010, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un résultat net part du groupe de 4 208 676 euros, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Affectation du résultat.

L'assemblée générale sur la proposition du directoire, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origine	
Bénéfice de l'exercice 2009/10	4 353 511 €
Report à nouveau	237 437 €
Bénéfice distribuable	4 590 948 €
Affectation	
Dividendes (*1)	1 000 000 €
Autres réserves (*2)	3 500 980 €
Report à nouveau	89 968 €

(*1) Soit 0,05 euro par action, éligible à la réfaction de 40 %.

(*2) Afin de porter le poste « autres réserves » à 14 500 000 euros.

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010

Le détachement du coupon interviendra le 20 septembre 2010.

Le paiement du dividende sera effectué le 23 septembre 2010.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenu éligible à la réfaction Dividendes	Revenu éligible à la réfaction Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
31/03/2007	1 110 000 € soit 0,37 € par action ^{*1}	-	-
31/03/2008	1 200 000 €(1) soit 0,06 € par action ^{*2}	-	-
31/03/2009	1 200 000 € soit 0,06 € par action ^{*2}	-	-

(*1) Sur une base de 3 000 000 actions

(*2) Sur une base de 20 000 000 actions

Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce – constat de l'absence de conventions nouvelles.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L.225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2009/10.

Cinquième résolution – Autorisation à donner au directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L 225-209 du Code de commerce.

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du directoire, autorise le directoire, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir en une ou plusieurs fois un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % des actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action SII par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI (Association Française des Marchés Financiers) admise par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers),
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- procéder à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la onzième résolution de l'assemblée générale du 17 septembre 2009 relative à l'autorisation de réduction du capital,
- permettre la réalisation d'investissements ou de financements par la remise d'actions à l'échéance ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société.

Ces achats d'actions pourront, dans les limites de la réglementation en vigueur, aux époques que le directoire déterminera, être opérés par tous moyens y compris par voie d'acquisition de blocs de titres.

7. Texte des résolutions

proposées à l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2010

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 6 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions les montants indiqués seront ajustés dans les mêmes proportions. Le montant maximum de l'opération serait de 965 316 euros.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à dater de l'assemblée, soit jusqu'au 16 mars 2012.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 17 septembre 2009.

Les actions autodétenues ne donneront pas droit aux dividendes et, en cas d'augmentation de capital par souscription d'actions en numéraire, la société ne pourra exercer de droit préférentiel de souscription à raison de ces actions. Elles seront privées de droit de vote.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire à l'effet de procéder à ces opérations notamment de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale faire le nécessaire.

Sixième résolution – Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la législation.

8. Responsables du document

8.1 Responsable du document de référence

Monsieur Eric Matteucci - président du directoire.

8.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint § 4) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés et les comptes sociaux présentés dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement aux § 6.1 et § 6.2 du présent document et ne contiennent pas d'observation particulière.

Paris le 30 juillet 2010
Le président du directoire
Eric MATTEUCCI

8.3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

C.E.E.C.A.

112, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
représentée par Monsieur Bruno Le Mentec
Associé

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
représentée par Monsieur Jean-Claude Reydel
Associé

Date des mandats

Renouvelée lors de l'AGO du 17/09/2009.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 17/09/2009 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Eric PIPET
2 bis, rue du Parc
77540 Bernay Vilbert

Madame Martine Avenard
6, rue Falconet
92310 Sèvres

Date des mandats

Nommé lors de l'AGO du 17/09/2009.

Renouvelée lors de l'AGO du 22/09/2005.

Durée et date d'expiration des mandats

Du 17/09/2009 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Du 22/09/2005 jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

8.4 Responsable de l'information

Monsieur Eric Matteucci – Tél. 01.42.84.82.22 – Fax 01.42.84.30.82 – e-mail : ematteucci@sii.fr

9. Table

de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

1. Personnes responsables		10. Trésorerie et capitaux	
1.1 Responsable du document de référence	91	10.1 Variation des capitaux propres	18
1.2 Attestation du responsable du document de référence	91	10.2 Flux de trésorerie	17
2. Contrôleurs légaux des comptes		10.3 Conditions d'emprunt - Structure de financement	*
2.1 Responsables du contrôle des comptes	91	10.4 Restrictions à l'usage des capitaux	*
2.2 Changement de contrôleurs légaux	*	10.5 Sources de financement futures	*
3. Informations financières sélectionnées		11. Recherche et développement - Brevets et licences	*
3.1 Informations financières historiques (chiffres clés)	14	12. Informations sur les tendances	
3.2 Informations financières (périodes intermédiaires)	*	12.1 Evolutions et tendances	62
4. Facteurs de risques	69	12.2 Perspectives	71
5. Informations concernant l'émetteur		13. Prévisions ou estimations du bénéfice	*
5.1 Historique et évolution de la société	8	13.1 Prévisions et estimations du bénéfice	
5.1.1 Dénomination et siège social	48	13.2 Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	48	13.3 Bilan et résultat prévisionnel	
5.1.3 Date de constitution et durée de la société	48	13.4 Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	
5.1.4 Forme juridique et législation applicable	48	14. Organes d'administration et de direction générale	
5.1.5 Historique	8	14.1 Conseil de surveillance, directoire et comité de direction	57
5.2 Investissements	25	14.2 Conflit d'intérêts potentiels	*
5.2.1 Investissements réalisés	25	15. Rémunérations et avantages en nature	
5.2.2 Investissements en cours	*	15.1 Rémunérations et avantages en nature	58
5.2.3 Investissements futurs	*	15.2 Primes, retraites ou autres avantages	*
6 Activités		16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction générale	
6.1 Principales activités	10	16.1 Mandats dans la société	57
6.1.1 Nature des opérations	10	16.2 Contrats de service avec filiale	*
6.1.2 Nouvelles activités	*	16.3 Comité d'audit et comité des rémunérations	77
6.2 Principaux marchés	61	16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	76
6.3 Evénements exceptionnels	*	17. Renseignements concernant le personnel	
6.4 Dépendances diverses (brevets, licences, ...)	70	17.1 Informations relatives aux salariés	64
6.5 Positionnement concurrentiel	61	17.2 Participation et stock-options	27
7. Organigramme		17.3 Accord de participation	66
7.1 Société mère	13	18. Renseignements concernant le capital	
7.2 Filiale	13, 46	18.1 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	53
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		18.2 Titres ayant des droits spécifiques	48
8.1 Immobilisations corporelles significatives	*	18.3 Contrôle de l'émetteur	53
8.2 Impact sur l'environnement	*	18.4 Pacte d'actionnaires	53
9. Examen de la situation financière et du résultat		19. Opérations avec des apparentés	*
9.1 Situation financière	15		
9.2 Résultat opérationnel	16		
9.2.1 Evénements exceptionnels	*		
9.2.2 Changements importants	*		
9.2.3 Influence d'événements extérieurs	*		

(*) sans objet pour l'émetteur

9. Table

de concordance du document de référence

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		21.2 Acte constitutif et statuts	48-52
20.1 Informations financières historiques	47	21.2.1 Objet social	48
20.2 Informations financières proforma	*	21.2.2 Règlement intérieur du directoire	*
20.2.1 Comptes consolidés	15-32	21.2.3 Droits, privilèges, restriction des actions	48
20.2.2 Comptes IFRS	15-32	21.2.4 Modification des droits des actionnaires	*
20.3 Etats financiers consolidés	15-32	21.2.5 Convocation et admission aux assemblées	51
20.4 Vérification des informations financières historiques	*	21.2.6 Règlement en cas de changement de contrôle	*
20.4.1 Audit des contrôleurs légaux	85-86	21.2.7 Disposition pour seuil de participation	*
20.4.2 Vérification des comptes	85-86	21.2.8 Disposition pour modification du capital	52
20.4.3 Source des informations non vérifiées	*	22. Contrats importants	*
20.5 Date des dernières informations financières	63	23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	*
20.6 Informations financières, intermédiaires et autres	*	23.1 Déclaration d'expert	
20.6.1 Résultats trimestriels	*	23.2 Déclaration de tierce partie	
20.6.2 Informations financières intermédiaires	*	24. Documents accessibles au public	www.sii.fr
20.7 Politique de distribution des dividendes	89	25. Informations sur les participations	46
20.8 Litige, arbitrage ou fait exceptionnel	70		
20.9 Changement significatif de la situation financière	*		
21. Informations complémentaires			
21.1 Capital social	52		
21.1.1 Informations sur les actions de l'émetteur	52		
21.1.2 Actions non représentatives du capital	*		
21.1.3 Actions en autodétention	27		
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles	*		
21.1.5 Capital souscrit non libéré	*		
21.1.6 Option ou/et accord conditionnel	*		
21.1.7 Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	52		

(* sans objet pour l'émetteur)



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Par ailleurs, en application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document :

- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2009, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 16 à 48 du document de référence n° D.09-0598 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2009,
- Les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2008, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents, présentés de la page 13 à 43 du document de référence n° D.08-0576 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2008.

Notes personnelles



Notes personnelles

Notes personnelles